

TABLOID SPORTS

5-3

À CALGARY

LE CANADIEN AU PREMIER RANG

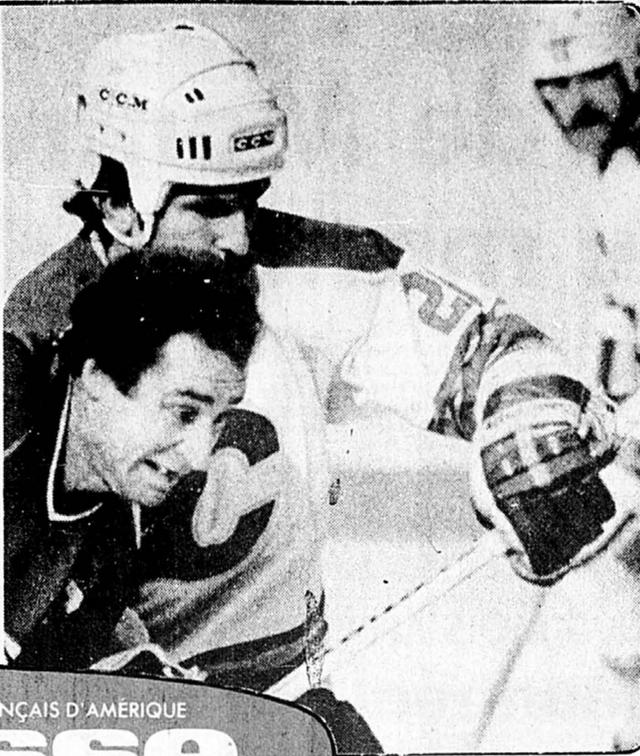
pages 3, 6 et 11

REVERS DU MANIC

page 5

NORDIQUES 8

ROCKIES 7 pages 3 et 5



photo, UPC

FINANCES DU QUÉBEC

UN COUP DE BARRE S'IMPOSE

■ Si l'on en croit deux économistes de l'Université Laval, l'état des finances publiques au Québec est très sérieux, et, à moins d'un vigoureux coup de barre au cours des deux prochaines années, il pourrait devenir critique.

LES « TRAITRES »

LA SSJB CRIE VICTOIRE

page A 4

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

25 cents

HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 35¢ MONTRÉAL, MERCREDI 3 FÉVRIER 1982, 98^e ANNÉE, no 28, 100 PAGES, 9 CAHIERS •

Magasiner à Laval, c'est magasiner au



Autoroute des Laurentides, sortie #8 au boul. Saint-Martin



photo PC

LA CONFÉRENCE SUR L'ÉCONOMIE

DIALOGUE DE SOURDS

■ La première journée de la conférence des premiers ministres sur l'économie, qui a porté presque exclusivement sur la question des taux d'intérêt, semble d'ores et déjà avoir provoqué une impasse.

Le premier ministre Trudeau chuchote quelques mots à l'oreille du ministre des Finances Allan MacEachen, durant la première journée de la conférence des premiers ministres sur l'économie.

page A 5

photo PC

UNE GIFLE, DIT LA CHAMBRE

TED TILDEN : LA LOI 101, UNE « ORDURE »

■ Le président de Tilden Rent-A-Car, Edward Tilden, affirme que le principal défaut de la politique linguistique du gouvernement réside dans son caractère coercitif, et décrit la loi 101 comme un « instrument de démolition de la société québécoise ».

page F 1

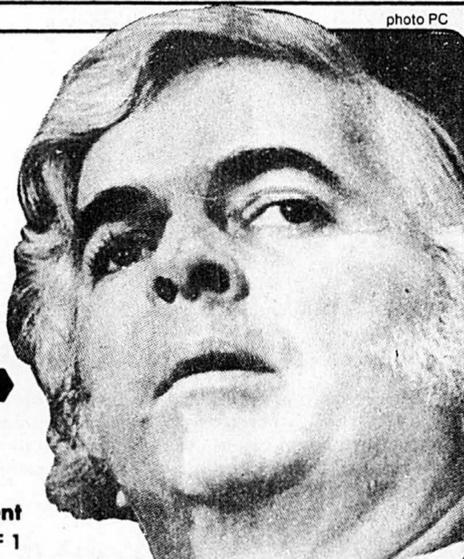


photo PC

LE MONDE

SALVADOR : LE CANADA REVISE SA POSITION

page B 2

40.000 D'AMENDES AU SYNDICAT DES CHAUFFEURS

POUR LES SYNDICATS CSN, ÇA SERA MOINS LOURD... LES COTISANTS SONT LÀ POUR ÇA.



ÉDITO LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE FÉDÉRALE-PROVINCIALE PAR MARCEL ADAM page A 6

SOMMAIRE 4
Annonces classées: D 2 à D 11
Arts et spectacles: C 1 à C 6, C 8
Carrières et professions: G 4 à G 7
Décès, naissances, etc.: G 2
Économie: F 1 à F 8
Êtes-vous observateur? D 6
FEUILLETON: D 3
Horoscope: D 7
Le bridge: I 8
Le monde: B 2
Météo: A 2
Mots croisés: D 9
Pleins Feux: A 8
Quoi faire aujourd'hui: C 7
Télé-câble: C 1
Télévision: C 1
— Horaires: C 7
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: E 1 à E 9
— Médecine: E 9
TABLOID SPORTS
Bandes dessinées: 14
Mots croisés: 14

135,000 RÉPONSES

LA MOITIÉ DES MEMBRES DU PQ ONT VOTÉ

page A 4



Photo: Michel Granger, LA PRESSE

OPÉRATION ECHO

DRÔLE DE GALÈRE POUR LES POLICIERS

page A 8

L'EXERCICE: TROP, C'EST COMME PAS ASSEZ...

page E 9

OPTION METRO

Pour les prix spéciaux des pages F4, -F5, et pour tout le reste!

On connaît not' monde!



METRO

PIERRE-MARC JOHNSON MIS AU PIED DU MUR

Les hôpitaux de Montréal se plaignent du manque d'équité

■ Pourquoi certains établissements sont-ils plus pénalisés que d'autres par les politiques de compressions budgétaires imposées par le ministère des Affaires sociales?

■ A partir de quels critères le ministère décide-t-il des sommes

HUGUETTE ROBERGE

à «couper» dans les établissements de santé et de services sociaux?

■ Quel est le rôle précis du Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal (CSSSRM) face à la situation problématique actuelle des établissements?

Voilà les trois grands sujets de préoccupation qui ont incité le CSSSRM à solliciter une rencontre d'urgence avec le ministre Pierre-Marc Johnson en fin de semaine. La rencontre a eu lieu... et s'est prolongée hier par des discussions entre le Conseil et des représentants du ministère.

«Le Conseil régional est très inquiet devant la situation des établissements de Montréal», explique le porte-parole du CSSSRM, Mme Louise Gareau.

«Durant son entretien avec le ministre Johnson, dimanche, le président du conseil d'administration du CSSSRM, M. Michel de Grandpré, lui a fait part des interrogations sérieuses que pose au Conseil le manque d'équité dans la distribution des compressions budgétaires. Selon le CSSSRM, en effet, certains établissements sont plus lourdement affectés par les compressions imposées.

La «bonne» façon de couper...

Au nom du Conseil, M. de

Grandpré a demandé au ministre de réviser la méthodologie avec laquelle le ministère applique sa politique de compressions. D'indiquer aussi très clairement sur quels critères il s'est fondé pour fixer ses exigences aux établissements (base per capita? ordre de grandeur des budgets, sans égard à la performance des dernières années ou à la clientèle de l'extérieur de Montréal qui afflue dans nos grands hôpitaux spécialisés et ultra-spécialisés?...). Pour sa part, le Conseil voudrait que le ministère tienne compte davantage des caractéristiques socio-économiques particulières de la région de Montréal.

Le président du CSSSRM a également insisté auprès du ministre pour que tous les plans de redressement budgétaire des établissements de Montréal soient analysés dans un cadre global, régional, plutôt que «cas par cas», selon le talent déployé par tels administrateurs ou tels syndicats, pour faire pression sur l'opinion publique et par conséquent sur le gouvernement.

Le Conseil régional peut difficilement assumer son rôle de coordination sans un plan régional bien défini de répartition des services à la population. Enfin, M. de Grandpré a adressé une demande à l'effet que le CSSSRM soit informé des exigences de compressions du MAS pour les deux prochaines années.

Johnson visite... pour voir

Le ministre Johnson a pratiquement consacré toute sa fin de semaine à faire le tour des «problèmes montréalais», dont celui de la fermeture temporaire

des urgences des hôpitaux Notre-Dame et Maisonneuve-Rosemont.

Sa visite en fin de soirée samedi à Notre-Dame semble avoir permis le miracle qu'on y attendait depuis plusieurs années: la très grande majorité des malades en attente d'hospitalisation a pu trouver une chambre sur les étages. Cela, en dépit du programme de fermeture graduelle de 168 lits. Et l'urgence a rouvert ses portes.

A Maisonneuve-Rosemont, où M. Johnson a fait son apparition

surprise, entre 1h et 2h, dans la nuit de samedi à dimanche, il a trouvé une situation à peu près «normale», c'est-à-dire une unité transitoire débordant d'une trentaine de patients en corridors (l'unité est conçue pour recevoir 13 patients en chambres d'observation). Maisonneuve-Rosemont, qui a absorbé une partie des cas détournés de l'urgence de Notre-Dame fermée en fin de semaine dernière, a dû à son tour fermer son urgence pendant sept heures.

La façon dont la direction de Maisonneuve-Rosemont procède pour satisfaire aux exigences de compressions diffère de celle adoptée par la direction de plusieurs autres hôpitaux. Il y a eu fermeture d'une centaine de lits, en moyenne, pendant la période creuse des Fêtes, soit du 11 décembre au 11 janvier.

Malgré un engorgement de l'urgence durant la dernière semaine où cette mesure s'est appliquée, l'hôpital s'en est tiré sans drame.

Selon le directeur, M. Claude Desjardins, il n'est pas question de fermer des lits durant la période forte d'hiver que nous traversons présentement, même si les vacances du personnel posent certains problèmes budgétaires (remplacements). «Les fermetures de lits, ça ira maintenant à l'échéance», affirme-t-il. Maisonneuve-Rosemont doit pourtant couper \$2,6 millions de son budget de fonctionnement d'ici le 1er mars.

HUIT MOIS APRÈS L'INCENDIE DU VIEUX MONTRÉAL

Montréal n'a toujours pas de plan pour la protection des pompiers

■ Près de huit mois après l'incendie qui a fait trois morts et neuf blessés dans le Vieux Montréal, le service des incendies de Montréal n'a pas encore remis un plan d'intervention que la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST) juge satisfaisant pour la protection des pompiers.

ANDRÉ CÉDILOT

Ce n'est pas la guerre entre les deux parties, mais presque. De bonnes sources, LA PRESSE a appris que la CSST, pour une rare fois, pourrait bien porter l'affaire devant les tribunaux. Quant aux dirigeants du service des incendies, comme en fait foi un document en date du 20 janvier 1982,

ils s'adresseront désormais à la CSST par l'intermédiaire de leurs conseillers juridiques.

L'affrontement qui se dessine était prévisible puisque l'ancien directeur du service des incendies de Montréal, Jean-Paul Moineau, avait publiquement rejeté les conclusions de la CSST voulant que les méthodes de travail et les techniques de combat utilisées lors de la conflagration survenue dans le Vieux Montréal, le 15 mai dernier, aient été insuffisantes et inadéquates pour la santé et la sécurité des pompiers.

Les inspecteurs gouvernementaux avaient alors notamment exigé que le service des incendies leur fournisse par écrit un plan d'intervention contre le feu qui tienne compte des risques d'effon-

drement dans le cas où les édifices sont élevés et les rues étroites, comme on en retrouve dans certains quartiers de la métropole, et plus particulièrement dans le Vieux Montréal.

Un rapport

Le 28 octobre, sous la plume du nouveau directeur Raymond Legault, le service des incendies soumettait un rapport d'une quarantaine de pages intitulé «stratégie et tactique de combat d'incendie, application: immeubles du Vieux Montréal». Le document devait être jugé incomplet par la CSST. Celle-ci, à la mi-décembre, sommait conséquemment le service des incendies à fournir les informations pertinentes.

«Le document, souligne l'inspecteur Régis Tremblay, de la CSST, dans une missive envoyée au directeur Raymond Legault, n'a pas su démontrer qu'il existait au service des incendies de Montréal une stratégie globale de combat d'incendie assurant la sécurité des pompiers; que la formation des pompiers était insuffisante pour assurer leur sécurité; et enfin que les officiers du service recevaient une formation spécifique à leur fonction qui puisse leur permettre de garantir la sécurité des pompiers au moment d'attaquer un incendie.»

Dans un document portant la date du 13 janvier, lequel est accompagné d'un mémo des procureurs de la Ville de Montréal qui précise que «toute communication dans la présente affaire devra se faire avec nous», le directeur Legault laisse entendre que les exigences de la CSST sont difficilement réalisables, d'une part parce que trop vagues et contradictoires et d'autre part parce qu'il est virtuellement impossible, dans la préparation d'un plan d'intervention, de tenir compte de tous les imprévus qui peuvent surgir au cours d'un incendie.

Des précisions

M. Legault n'en fournit pas moins certaines précisions à des questions de la CSST, tout en l'informant d'une série de mesures qui seront mises en application en 1982 pour améliorer la santé et la sécurité de ses hommes. Il fait notamment état de la création de deux groupes de travail qui auront pour mission l'un d'élaborer différents plans de combat d'incendies et le second de préparer un programme qui permettra aux pompiers de mieux se familiariser avec les sites de leur secteur respectif.

Actuellement, le seul document de travail des pompiers de Montréal se résume à un «livre d'instructions et de manœuvres» d'une centaine de pages édité en 1956 et révisé en 1965. Les amendements qui y sont apportés au fil des ans concernent surtout l'utilisation des nouveaux équipements.

Assassinat politique au St. Mary's: Kaplan nie les allégations

■ OTTAWA (PC) — Le solliciteur général, M. Robert Kaplan, a nié les allégations selon lesquelles le service de sécurité de la GRC enquêtait sur la mort d'un immigré tchécoslovaque qui était à l'emploi du service international de Radio-Canada comme annonceur.

Cependant, le député conservateur Elmer MacKay a réaffirmé qu'il savait de source sûre à l'intérieur de la GRC, qu'il y avait bien une enquête sur la mort du Dr Jiri Skvor, survenue le 22 janvier 1981 à l'hôpital St. Mary's de Montréal.

M. MacKay a déclaré lundi aux journalistes que la mort subite du Dr Skvor pouvait bien être un assassinat politique inspiré par les forces de sécurité d'un pays de l'Est pour éliminer un opposant bien connu au régime communiste. Le député conservateur a décrit le Dr Skvor comme un membre très important de la communauté tchécoslovaque canadienne qui était bien connu comme la voix tchèque de Radio-Canada international.

M. Kaplan, ministre responsable pour la GRC, a déclaré qu'il n'y avait pas une telle enquête. Dans une interview qu'il donnait hier, le ministre a dit que si le député MacKay détenait des informations qui pouvaient concerner la sécurité nationale, il devait les divulguer, ou alors revenir sur ses affirmations.

M. John Bentham, le surintendant de la GRC, a aussi nié formellement qu'il y ait une enquête en cours, affirmant que cette information est «absolument, totalement fausse».

M. Paul Skvor, le fils du Dr

Skvor, a, pour sa part, confirmé lundi qu'il avait été contacté par la GRC en rapport avec la mort de son père.

Complication soudaine

M. Skvor a déclaré que son père se remettait bien d'une opération à l'intestin grêle, quand son cas se compliqua soudainement, entraînant sa mort.

Le député MacKay prétend que la complication a été causée par une asphyxie, ce que confirme M. Skvor.

Pour sa part le médecin du Dr Skvor, le Dr Stanley Skoryna, a nié avoir eu la visite de la GRC, et refusé de discuter du cas de son ex-patient, alléguant le secret professionnel.

Quand on lui a demandé ce qu'il pensait des affirmations du député MacKay à propos d'un supposé assassinat, le Dr Skoryna a répondu: «Je trouve cela hautement improbable.»

On a pratiqué une autopsie sur le corps du défunt, mais le pathologiste de l'hôpital St. Mary's a affirmé n'avoir pas reçu la visite de la GRC.

M. MacKay a relié la mort mystérieuse du Dr Skvor aux nombreuses disparitions de journalistes anticommunistes émigrés en Europe de l'Ouest. Il a déclaré mardi qu'il essayait présentement d'en savoir plus long sur d'autres cas de défunts émigrés tchécoslovaques au Canada. Le député avait critiqué la politique de la Tchécoslovaquie en matière d'émigration, et particulièrement les tracasseries faites aux émigrants qui voulaient revenir rendre visite à leurs parents dans leur pays natal.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: -6 Max.: 4
FAIBLE NEIGE SE
CHANGEANT EN PLUIE

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-18	-8	Nuageux, neige
Outaouais	-8	-4	Faible neige, pluie
Laurentides	-8	-2	Faible neige, pluie
Montons de l'Est	-8	-4	Neige mouillée, pluie
Mauricie	-15	-4	Neige mouillée, pluie
Québec	-12	2	Neige, pluie
La-Croix	-18	-2	Faible neige
Rimouski	-15	-4	Neige mouillée, pluie
Gaspésie	-15	-4	Neige mouillée, pluie
Bas-Caraïbe	-18	0	Neige, pluie
Sept-Îles	-18	0	Neige, pluie

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	5	7	
Edmonton	-13	-6	
Regina	-30	-12	
Winnipeg	-30	-16	
Toronto	-10	-3	
Fredericton	-14	-5	
Halifax	-8	9	
Charlottetown	-11	-5	
Saint-Jean	-13	-6	

La Quotidienne

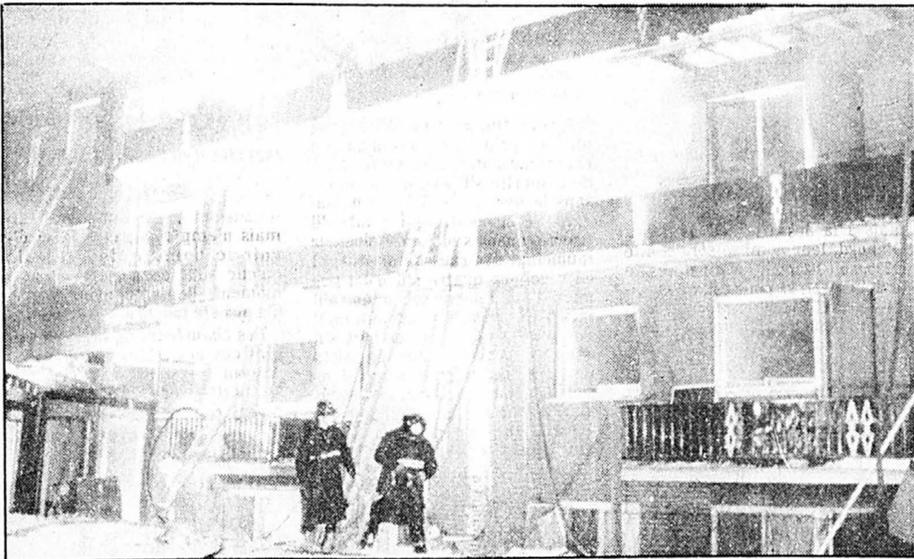
Tirage d'hier
3 8 9

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	-6	5	Nlle-Orléans	8	11
Buffalo	-13	-6	Pittsburgh	-6	0
Chicago	-12	-5	San Francisco	9	17
Miami	22	27	Washington	-2	7
New York	-2	13			

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	-2	6	Madrid	-1	14
Athènes	2	6	Moscou	-14	-7
Atcapulco			Mexico	8	23
Berlin	-5	0	Oslo	-3	-1
Bruxelles	-2	12	Paris	0	10
Buenos Aires	23	32	Rome	0	14
Copenhague	-4	-2	Séoul	-6	0
Genève	2	7	Stockholm	-20	-7
Hong Kong	15	18	Tokyo	0	7
Le Caire	9	16	Trinidad		
Lisbonne	9	14	Vienne	0	3
Londres	6	9			



D'autres résidents sur le pavé

Un incendie qui a provoqué une alerte générale a éclaté vers 20 heures hier au 1060, boulevard Crémazie ouest, nécessitant l'évacuation immédiate des résidents de l'immeuble, un bloc d'appartements qui a subi des dommages considérables. Plusieurs ont dû être hospitalisés après avoir été incommodés par la fumée, mais le sinistre n'a pas fait de victimes. Les flammes ont été maîtrisées vers 22 h 30.

photo Robert Nadon, LA PRESSE

Plainte d'entrave à la justice portée contre un avocat

■ Un criminaliste montréalais, Me Réal Charbonneau, qui, à deux reprises, en juin 1980, avait été accusé d'outrage au tribunal pour ne pas s'être trouvé en cour à l'heure où il aurait dû y être pour défendre deux de ses clients, mais avait été acquitté dans les deux cas, après explications données, se retrouvera de nouveau dans le rôle d'accusé, ces jours prochains.

A la requête de la police de la CUM, le juge Aldéric Deschamps a en effet émis contre lui, hier, une sommation de comparaître et cette fois pour un délit plus grave.

Soit celui d'entrave à la justice, qui comporte une peine maximale de dix années de pénitencier.

L'accusation a été portée par la police locale à la suite de l'incident qui s'était produit le 18 décembre dernier lors de l'enquête du coroner tenue sur les circonstances qui avaient entouré la mort d'une caissière de la BN, lors d'un vol à main armée à la succursale Stanley-Sherbrooke, huit jours plus tôt.

Représentant le jeune Daniel Rivard devant le coroner Roch Héroux, il aurait conseillé publiquement à ce témoin important de ne pas rendre témoignage, et, quelques secondes plus tard, il se serait également élevé contre la façon dont ces enquêtes étaient tenues.

Il y avait alors eu échange très vif entre Mes Héroux et Charbonneau, le premier disant finalement souhaiter que le Barreau se penche sur sa conduite, et demander au procureur de la Couronne, Me Raphael Schacter, d'informer complètement le ministère de la Justice de ce dont il venait d'être le témoin.

C'est toutefois un officier de la police montréalaise qui a déposé finalement la plainte devant le juge Deschamps, même si c'est la SQ, qui, comme dans les cas de ce genre, prendra la relève pour «servir» à l'accusé la sommation le contraignant à se présenter en cour dans les prochains jours.

Il n'était pas riche comme «Crésus»...

■ QUÉBEC (PC) — Ses propos ont bien failli conduire un vantard sur les dalles de la morgue. Le «bluffeur» en question, défiguré en fin de semaine par deux inconnus, restera cloué à un lit d'hôpital pendant encore une quinzaine de jours.

Agé de 32 ans, ce résident de

Beauport, attablé avec deux autres personnes dans une brasserie de Québec, s'était vanté d'être très riche et ses deux nouveaux amis d'occasion l'ont cru...

Le trio s'est donc rendu, dans la nuit de vendredi à samedi, au logement du présumé «Crésus» et une fois sur place, les deux invi-

tés, qui ne pensaient qu'au magot de leur hôte, lui ont posé mille et une questions.

Après quelques autres «verres» et à bout de patience, les deux nouveaux «chums» ont décidé de passer aux actes, frappant violemment leur hôte avec leurs poings et leurs pieds.

Leur victime hors d'état de quire, les truands ont mis le logement du vantard sens dessus dessous, ne trouvant, finalement que la maigre somme de \$40.

Le manie du blessé, qui vit d'ailleurs de prestations du bien-être social, aurait pu lui coûter la vie...

Le mari n'aura pas à coucher dans le lit de son possible rival

■ Dénouer les intrigues amoureuses que recèlent souvent certaines poursuites civiles en apparence anodines constituent souvent une tâche difficile pour nos magistrats.

Comment décider, par exemple, à qui appartiennent des meubles qu'un homme dit avoir simplement voulu entreposer chez une amie, alors que celle-ci soutient qu'ils lui ont été donnés? Et surtout si la situation se complique du fait que Colette vient de se marier à un résident du comté de Napierville, tout en continuant d'expédier à Roger, le requérant dans l'affaire des meubles, des billets enflammés qui ont pu faire croire à ce dernier que le choix de Madame n'était pas son dernier.

Sans s'étendre sur le sujet, Colette devait toutefois soutenir, devant le juge Roland Robillard,

de la Cour provinciale, que la carte de Pâques «torride» mise en preuve ne provenait pas d'elle, mais de sa fille, à qui Roger serait également venu en aide, dans le passé.

Le plus important, dans tout cela, ce sont cependant les circonstances et précautions qui doivent entourer un «don entre vifs» (c'est l'expression qu'on retrouve toujours dans le code) pour qu'il puisse être accepté comme légal. Dans le présent cas, ces prérequis, si on peut les appeler ainsi, ne semblent aucunement prouvés.

«De toute façon, commente le magistrat, en ordonnant à l'intimé de rendre les meubles à Roger ou d'en rembourser le prix (\$4,573,38), je verrais mal l'époux de la défenderesse coucher dans le lit de celui qui aspirait prendre sa place, et utiliser tous les jours sa chaise berçante.»

POUR METTRE FIN AUX CONFLITS

Le grand ménage dans les services de taxi à Dorval

■ Transports Canada compte régler une fois pour toutes, avec la nouvelle réglementation touchant les taxis en service à Dorval, les conflits parfois très graves qui ont marqué la desserte de cet aéroport depuis une dizaine d'années.

DENIS MASSE

L'accessibilité des taxis à Dorval a toujours été un point chaud qui a donné lieu, dans le passé, à des affrontements violents notamment contre la firme Murray Hill, des échauffourées entre chauffeurs de taxi et des abus de toutes sortes exercés finalement contre la clientèle des voyageurs.

Mais le «grand ménage» est commencé. Le nouveau système mis au point par un groupe de travail auquel ont participé les trois ligues de taxi de la région de Montréal doit débiter le 25 mars.

Reposant essentiellement sur un code d'éthique très précis assorti de pénalités diverses, le nouveau système s'inspire directement, à une différence près, de celui qui est en vigueur aux deux aéroports de Toronto, et qui a donné jusqu'à maintenant d'excellents résultats.

La différence d'avec le système torontois, c'est qu'ici, à Montréal, le permis spécial obtenu par le chauffeur de taxi ne sera pas transférables. Cette disposition a été prise, apparemment, pour empêcher toute spéculation sur ces permis.

Coût du permis: \$1,200 par année

Le permis spécial donnant accès à l'aéroport de Dorval coûtera



Un code d'éthique très précis, assorti de pénalités diverses, réglera d'ici quelques semaines le service de taxi à Dorval. Une fois le système rodé, ce sera au tour de Mirabel.

au chauffeur qui veut s'en prévaloir \$1,200 par année, payable en deux versements si désiré.

Cette somme revient à une redevance de \$4,60 par jour sur une semaine de cinq jours, ou encore à \$3,30 par jour sur sept jours. Déjà, à l'heure actuelle, les chauffeurs desservant Dorval doivent déboursier 75 cents par voyage, mais il arrive qu'ils refilent cette redevance au client.

Mais le versement d'une redevance, si élevée soit-elle, ne sera pas le critère unique de sélection des chauffeurs habilités désormais à la desserte de l'aéroport. D'abord, leur nombre sera limité à 225, soit 185 pour les membres de la ligue A-11, 25 pour ceux de la ligue A-12 (l'Ouest de Montréal) et 15 pour ceux de la ligue A-5. Un tirage au sort déterminera les détenteurs de permis parmi tous les candidats.

Les chauffeurs, en plus, devront se soumettre à un code d'éthique sévère appuyé par un système de

points de démerite pouvant amener les récalcitrants jusqu'à la révocation de leur permis.

Les cigarettes: un point de démerite

L'un des objectifs poursuivis par les autorités est de relever sensiblement la qualité du service de taxi dispensé à l'aéroport.

À cette fin, un code strict a été mis au point. Par exemple, un chauffeur pourra récolter un point de démerite s'il est pris à fumer sans la permission de son passager; il récoltera deux points s'il travaille sans avoir un indicateur municipal des rues de la ville; il en récoltera quatre s'il n'est pas muni d'une roue de secours ou s'il refuse de prendre le chemin indiqué par le passager, et huit s'il omet de remettre aux autorités tout objet trouvé ou perdu dans son véhicule. Ce ne sont là que des exemples d'un code d'éthique très élaboré que tout nouveau chauffeur accrédité devra signer.

Les critères de service seront vérifiés par des inspecteurs de Transports Canada qui se tiendront sur les lignes d'attente des taxis ou encore par des membres de la GRC.

Les autorités comptent à ce point améliorer la qualité du service offert à Dorval, tant chez les chauffeurs que par l'état des voitures utilisées, qu'elles sont prêtes à parier qu'avant longtemps les clients préféreront le taxi au service des limousines.

Une entente actuelle avec la firme Samson limite le nombre des limousines à 50 sur le terrain, mais n'empêche pas celle-ci d'avoir le nombre de véhicules qu'elle veut en service. Pour le moment, l'entente avec Samson n'a pas été touchée.

Les chauffeurs de taxi qui désirent desservir l'aéroport de Dorval ont jusqu'au 19 février pour soumettre leur candidature.

Une fois le nouveau système rodé, les autorités envisagent de l'établir également à Mirabel.



Guy Pinard

Peu de succès pour la «Loto-Hockey»

■ Lorsqu'en septembre dernier, la direction de Loto-Québec annonça (avec pompes, faut-il le rappeler), le lancement d'un neuvième produit sous le nom de «Loto-Hockey», j'avais émis quelques réserves quant au succès d'un tel produit à cause du peu d'attrait qu'offrait la loterie aux parieurs invétérés (un premier prix de \$400 pour un billet de \$1). Aussi ne suis-je pas étonné d'apprendre que cette loterie traverse une période très difficile.

En effet, dans le but de relancer la loterie, la direction de Loto-Québec vient d'ajouter un attrait supplémentaire sous forme d'un numéro de six chiffres à gratter. Ce numéro permettra de gagner un gros lot de \$10,000. Mais je doute fort que cet attrait puisse contribuer beaucoup plus à son succès. Car au risque de me répéter, il est encore préférable, pour le même prix, d'acheter deux billets de la «Mini» et obtenir deux chances de gagner \$50,000. Et les résultats tendent à me démontrer que je ne suis pas le seul à réagir de cette manière, puisque les ventes de la «Mini» connaissent une croissance de 4,9 pour cent pour atteindre \$75,7 millions.

Le Canadien plus populaire que les Nordiques?

On sait que les résultats de «Loto-Hockey» sont connus à l'issue d'un match de hockey du Canadien ou des Nordiques, un peu à la manière des «pools de hockey» qui foisonnaient jadis d'une manière illégale.

Or, en 20 tirages jusqu'à maintenant, Loto-Québec n'a vendu que 2,27 millions de billets, pour une moyenne de 113,650 billets par tirage, ce qui est loin d'être suffisant. Et, fait amusant, la loterie semble donner un indice de la lutte que se livrent le Canadien et les Nordiques pour mériter la cote d'amour des Québécois. Sans savoir si cet indice est révélateur, la moyenne des ventes pour les 11 matches impliquant le Canadien s'est établie à 150,465, de loin supérieure à celle des neuf matches impliquant les Nordiques (68,650). C'est donc du deux pour un en faveur du Canadien! Quant à la moyenne pour les quatre matches impliquant les deux équipes, elle se situe à 97,370, donc à mi-chemin entre ces deux extrêmes.

Et comme un malheur ne vient jamais seul, Loto-Québec a dû verser plus de 50 pour cent en prix aux clients de la «Loto-Hockey», à cause de la prolifération de bords lurs des matches de la Ligue nationale de hockey cette saison. L'addition d'un gros lot de \$10,000 signifie que la situation ne peut qu'empirer.

Mais, selon Richard Camirand, des relations publiques de Loto-Québec, il n'est pas encore question de lancer l'éponge. Il dit qu'à tout le moins, on terminera la saison.

Trois loteries en perte de vitesse

Même si les ventes brutes de Loto-Québec ont fait un bond de 7,4 pour cent en 1981 par rapport à 1980 pour atteindre \$437,8 millions et se rapprocher encore plus du chiffre magique de \$500 millions, trois loteries traversent une période difficile. Il s'agit de la «Super» (ventes de \$37,9 millions, baisse de 22 pour cent), de la «Quotidienne» (ventes de \$21,7 millions, baisse de 19,1 pour cent) et des loteries instantanées (ventes de \$80 millions, baisse de 7,3 pour cent). Dans le cas de cette dernière, M. Camirand explique la situation par l'échec de l'instantanée «Tour du Québec», échec imputable selon lui au peu d'attrait qu'exerçait le jeu choisi sur les consommateurs.

Du côté de la plus réussissant, si la loterie la plus populaire demeure la «636», avec des ventes de \$128,8 millions (en progression de 25,8 pour cent), c'est la «Provinciale» qui a fait le bond le plus spectaculaire, soit 37,2 pour cent, pour atteindre \$40,6 millions. Il sera intéressant de voir si, avec la naissance de la «649» au cours de l'été, la «636» pourra conserver ses lettres de noblesse.

Précision importante

Lors du récent historique des conflits ouvriers dans le transport en commun à Montréal, j'avais souligné que le système a jadis porté le nom de «Commission des tramways de Montréal». Or, grâce à l'amabilité d'un vieil employé de la CTCUM, il importe de préciser que le nom du système a changé de «Montreal Street Railways Co.» à Compagnie de tramways de Montréal en 1910, et que la Commission précitée jouait auprès de la Compagnie un rôle similaire à celui de la Commission des transports du Québec sur l'ensemble du territoire québécois. Dont acte.

Refus de chauffeurs de taxis

Les chauffeurs de taxis se plaignent (et ils n'ont pas toujours tort) de leur piètre situation économique. Mais il faut dire que certains de leurs confrères ne contribuent guère à améliorer l'image de l'industrie. Ainsi, pendant la récente grève dans le transport en commun, un téléphoniste de LA PRESSE a quotidiennement rencontré des difficultés à trouver un chauffeur de taxi qui acceptait de la conduire à son domicile, à Verdun, sous prétexte que c'était trop loin.

Corps trouvé dans les ruines

■ Une sexagénaire a péri hier dans l'incendie d'une maison unifamiliale survenu à Dorval, en banlieue ouest de Montréal.

Le corps de la victime, Mme Marie-Rose Dupelle, âgée de 68 ans, a été retrouvé dans les débris en fin d'après-midi, après que les pompiers eurent réussi à maîtriser les flammes.

La maison était située au 141 rue Adèle, où Mme Dupelle vivait en compagnie de son mari, qui a pu échapper au brasier.

Une enquête a été instituée pour déterminer les causes du sinistre.

À SHERBROOKE

Tentative de meurtre

■ SHERBROOKE (PC) — Des membres de la division des enquêtes criminelles de la police municipale de Sherbrooke ont interrogé une dizaine de personnes en rapport avec une tentative de meurtre, survenue vers 1h dans la nuit de lundi à mardi.

Il devrait y avoir des mises en accusation dès mercredi en rapport avec cet incident au cours duquel un jeune homme a été poignardé à un poumon.

La vie de la victime n'est pas en danger, malgré les risques de complication de la blessure au poumon.

Durant toute la nuit de mardi à mercredi, les policiers ont poursuivi leur enquête qui devrait être terminée aujourd'hui.

Accusée d'un incendiat meurtrier

■ (PC) — La Sûreté du Québec a appréhendé hier une femme âgée de 28 ans, qui devra comparaître devant le commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage, en rapport avec la mort d'une mère et de ses deux enfants au cours d'un incendie survenu en banlieue sud de Montréal.

Un porte-parole policier a indiqué que Micheline Bellinoux, 34 ans, avait été arrêtée sur mandat du coroner Maurice Laniel à l'issue d'une enquête de quelques jours et restait détenue à titre de témoin important.

Mme Ghislaine Dubois, 34 ans, sa fille Mélanie, âgée de quatre ans, et son fils Marc-André, 18 mois, ont trouvé la mort le 30 janvier dans l'incendie qui a ravagé une maison unifamiliale de Brossard.

Accusé d'un viol, il est acquitté par 12 femmes

■ Un électricien de 34 ans, qui s'était cru condamné d'avance, il y a une semaine, lorsqu'il s'était retrouvé face à douze femmes comme jurés pour décider de son sort dans une cause de viol, a soudainement changé son opinion sur la largeur d'esprit et l'esprit de justice de ces dames, lorsqu'elles l'ont acquitté de ce crime après une trentaine d'heures de délibération.

LÉOPOLD LIZOTTE

Pierre Arsenault avait été inculpé de viol sur une jeune femme de 31 ans après son arrestation dans son propre appartement de la rue Papineau, où sa «victime» se trouvait toujours. Tous deux s'étaient rencontrés au «Vieux Munich», au cours de la soirée précédente, et ils avaient été parmi ceux qui avaient «fermé» la place, selon l'expression consacrée. Mais, à partir de ce moment-là, leurs versions devinrent divergentes.

Comme il n'avait pas d'auto et que sa compagne en avait une, elle a prétendu qu'il s'était emparé de ses clés pour la conduire chez lui. Lui a affirmé, au contrai-

re, que c'est elle, qui a pris le volant et s'est dirigée volontairement rue Papineau.

Parvenu à destination, il a témoigné que c'est sans coercion qu'elle est montée chez lui. Elle a juré qu'il l'avait forcée à pénétrer dans son logis, et que c'est également contre sa volonté qu'elle a eu des relations sexuelles qu'elle lui a rapidement reprochées par la suite.

Alors qu'elle se trouvait toujours sur place, en effet, elle profita de l'absence momentanée de son compagnon d'un soir, parti dehors promener son chien, pour appeler une de ses amies et lui demander d'alerter immédiatement la police. Quelques minutes plus tard, donc, des agents s'amenaient chez Arsenault et le cofraient sans hésitation et sans fracas.

Au début du procès, d'autre part, son procureur, Me Norbert Losier, devait partager son pessimisme en voyant le procureur de la Couronne écarter presque systématiquement les hommes notamment par 44 mises à l'écart dont seul le ministère public peut se prévaloir. Devant ce jury com-

posé entièrement de femmes, mais dont trois seulement dépassaient la quarantaine, Me Lozier entreprit quand même de jeter résolument le doute dans leur esprit en leur soulignant qu'elles ne devaient surtout pas se laisser guider par leur sympathie peut-être naturelle pour la victime, et surtout qu'elles avaient uniquement à choisir entre la version de celle-ci, et la relation des faits donnée par le prévenu.

Lequel, incidemment, ne devait pas entretenir un fort complexe de culpabilité pour aller ainsi promener son toutou en laissant celle qu'il venait prétendument violer avec un appareil de téléphone sur la table de chevet.

Les plaidoyers prononcés, les directives en droit du juge Paul Martineau données, ces douze dames devaient en discuter pendant une journée et demie. Mais pour revenir, à la fin, avec un acquittement qui pourrait bien servir de leçon aux misogynistes qui pensent encore que leur femme, leur soeur ou même leur petite amie ne pourrait jamais rendre justice à un homme accusé de viol.

POUR AVOIR DÉFIÉ LA LOI 47 \$95,000 d'amendes aux deux syndicats CSN de la CTCUM

■ Le Syndicat du transport de Montréal et le Syndicat des employés de bureau, qui regroupent 2,500 travailleurs de la CTCUM, ont à leur tour subi les foudres de la justice, hier, en écopant d'amendes comparables à celles imposées la veille à la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro.

Le juge Maurice Allard, de la Cour des sessions, a imposé une peine monétaire totale de \$55,000

au syndicat représentant les mécaniciens et employés d'entretien et des amendes totalisant \$40,000 dans le cas du syndicat des employés de bureau. Ces deux syndicats sont affiliés à la CSN et ont eux aussi choisi de plaider coupable aux accusations portées contre eux en vertu de la loi 47, soit celles d'avoir incité leurs membres à la grève, de n'avoir pas pris les moyens pour favoriser un retour au travail, enfin d'avoir omis de

surseoir au droit de grève.

Plaidant à la défense des deux syndicats, Me Clément Groleau s'est dit d'avis que l'imposition de peines minimales était compatible à la fois avec les circonstances des infractions et avec l'esprit de la loi. Celle-ci, rappelle-t-il, avait essentiellement pour but de ramener au travail les employés du transport en commun, et de favoriser une reprise des négociations. Ce qui est fait, conclut-il.

Claude Forget, candidat du GAM à la mairie?

■ Claude Forget, ancien ministre des Affaires sociales dans le gouvernement Bourassa qui a démissionné de son poste de député du comté de Saint-Laurent en novembre dernier, pourrait être candidat à la mairie de Montréal en novembre prochain pour le Groupe d'action municipale (GAM).

YVON LABERGE

Pour le président du GAM, M. Gaspard Fauteux, qui n'a ni nié ni confirmé la nouvelle, Claude Forget représente un candidat de prestige intéressant pour le parti politique municipal qu'il dirige, d'autant plus que M. Forget est éligible.

«C'est une rumeur avec un fond de vérité. C'est un candidat intéressant et la possibilité d'être candidat du GAM à la mairie lui a été présentée. Mais c'est loin d'être fait», a expliqué à LA PRESSE cette semaine le président du GAM.

Toujours selon M. Fauteux, Claude Forget est sympathique au GAM et il aimerait voir ce parti politique municipal faire une percée significative à l'hôtel de ville de Montréal.

Geste de nature à alimenter la rumeur qui persiste depuis quelque temps, entre autres, dans les cercles libéraux du Québec, Claude Forget sera, le 17 février



prochain, conférencier lors d'un colloque organisé par le Groupe d'action municipale.

Selon le président du GAM, la causerie de l'ancien député de Saint-Laurent devrait porter sur l'importance de Montréal dans l'économie du Québec. «M. Forget est soucieux d'éveiller les Montréalais à la réalité économique», a précisé M. Fauteux en rappelant que le choix du candidat à la mairie se fera à la fin avril.

Claude Forget n'a pu être interrogé sur sa possible entrée en politique municipale, puisqu'il est à l'extérieur du pays jusqu'à la semaine prochaine.

REQUÊTE CONTRE UNE AFFICHE DE LA SSJB Le juge Deschênes déboute les quatre députés libéraux

■ Refusant de trancher un débat qui relève nettement de la politique, avant d'appartenir à l'histoire, le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, a rejeté hier la requête en injonction qu'avaient présentée quatre députés fédéraux du Québec, pour empêcher la Société Saint-Jean-Baptiste de distribuer une affiche qui les qualifiait de traîtres, à cause de leur vote favorable au rapatriement unilatéral de la Constitution.

LÉOPOLD LIZOTTE

Le juge Deschênes souligne tout d'abord que l'intervention judiciaire pourrait se comprendre si les faits allégués étaient faux. Or il n'y en a qu'un qui soit évoqué dans l'affiche, et il est constant. C'est le vote enregistré aux Communes, le 2 décembre dernier, par les députés-requérants Céline Hervieux-Payette, Jean-Guy Dubois, David Berger, Gaston Gourde et la presque totalité des députés libéraux du Québec, en faveur du projet Trudeau. Le reste de l'affiche relève du jugement historique et du commentaire. Mais à compter du moment où la critique demeure dans les bornes de la légitimité, il n'appartient pas à la cour d'en dicter le mode de diffusion, d'ajouter le magistrat, compte tenu du fait que notre société se fonde sur les libertés de pensée et d'expression que les lois elles-mêmes garantissent et que le texte reproché fait usage d'un vocabulaire que nos moeurs politiques ont toujours accepté même

s'il peut être nettement diffamatoire.

Mais la diffamation, même patente, continue-t-il, peut trouver sa justification dans un contexte d'intérêt public. Or tel est clairement le cas ici, puisque l'examen critique de la conduite des députés intéresse la population au premier chef.

Est-ce que, dans ce cas-ci, cette critique a été faite avec malice et sans motifs raisonnables. C'est surtout là que s'affrontent, selon le juge, les thèses des quatre députés vexés et celles de la SSJB, telles que présentées à la cour par Me Philippe Gélinas, qui s'était notamment appuyé sur le récent jugement de la Cour suprême, justement sur le projet de rapatriement, pour affirmer que ces derniers avaient «trahi» les intérêts du Québec.

On doit constater, dit le juge Deschênes, que la SSJB a des motifs sérieux de défendre l'attitude qu'elle a adoptée. Et on ne saurait mettre en doute sa bonne foi, même chez ceux qui ne partagent pas sa conviction, et qui croient à un préjugé de sa part.

Le juge Deschênes trouve par ailleurs, dans l'histoire, justement, de quoi «consoler», pourrait-on dire, les requérants déboutés. Qui sait comment les années 2,000 jugeront les «traîtres» de 1981?

Car il y a eu 1837 et 1838 et la rébellion armée dans les deux Canadas, à la suite de laquelle des centaines d'accusations de haute trahison furent portées, suivies de



Photothèque LA PRESSE
Jules Deschênes

dozaine de condamnations à mort et de dizaines de sentences d'exil.

Mais depuis, de rappeler le juge, les douze pendus sont devenus les «Patriotes de 1837», ils ont leur monument au Pied du Courant, la rue de Lorimier porte le nom de l'un d'entre eux, George Etienne Cartier est revenu de son exil pour devenir l'un des Pères de la Confédération, cependant que le chef de la rébellion dans ce qui

constitue aujourd'hui l'Ontario, William McKenzie, réussissait à fuir aux États-Unis. Puis, au siècle suivant, le petit-fils de ce «traître», William Lyon Mackenzie King, devenait premier ministre du Canada, et ce sans s'être jamais caché de son ascendance.

Et que dire du «pendu» Riel, qui a une rue, une place et une école à son nom à Montréal, des monuments à Regina et à Winnipeg et dont la tête s'est retrouvée sur un timbre commémoratif, en 1970. En somme, il y a peu de «traîtres» qui aient été plus honorés par leur pays, par la suite. La cour rejette également la prétention des quatre députés à l'effet que le seul vocabulaire employé par la SSJB mérite les foudres du tribunal, parce qu'il attirerait sur eux la haine, le mépris et la violence. Même s'il est haut en couleurs, dit le magistrat, ce texte ne dépasse pas le niveau de langage employé et accepté de tout temps, dans les débats politiques, au Canada et au Canada français plus spécialement. Des mots «traîtres, trahir et trahison» on a toujours fait un usage plus que généreux, même au sein du parti auquel les requérants appartiennent. L'affiche est peut-être dure et directe. Mais elle est défendable. C'est le jeu de la politique. La «médecine» est peut-être amère, mais elle n'est ni inconnue, ni inusitée, ni imprévisible, dans notre vie politique. C'est un fait que nos députés doivent accepter. Ils peuvent répliquer, mais ils ne doivent pas compter sur les tribunaux pour faire taire leurs adversaires.

«Un grand jour pour le Québec et la liberté»

— GILLES RHÉAUME

■ «Le Mouvement indépendantiste québécois a été tolérant trop longtemps. Il est temps que, dorénavant, nous appelions les choses par leur

PIERRE VENNET

nom et dénonçons nos agresseurs».

Pour la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, le jugement rendu par le juge Deschênes constitue «un grand jour pour le Québec, un grand jour pour les Canadiens français, un grand jour pour la liberté».

Et cette liberté, la SSJB a l'intention d'en profiter à plein et de se lancer dans d'autres actions spectaculaires pour appuyer son option d'indépendance totale pour le Québec.

Comme par exemple, la convocation d'États généraux de l'indépendance, idée lancée hier soir en conférence de presse par le président de la SSJB de Montréal, M. Gilles Rhéaume.

«Il faut sortir la question nationale du Parlement, a-t-il lancé. La démocratie, heureusement, n'existe pas qu'au Parlement».

La SSJB, bien sûr, va donc faire circuler partout son affiche dénonçant les «traîtres d'Ottawa», à savoir les députés libéraux fédéraux du Québec, mais de plus, elle dénoncera «avec ardeur et efficacité», dorénavant, tous ceux et celles qui trahissent leurs devoirs envers «notre peuple». On lancera, notamment, une brochure sur toute

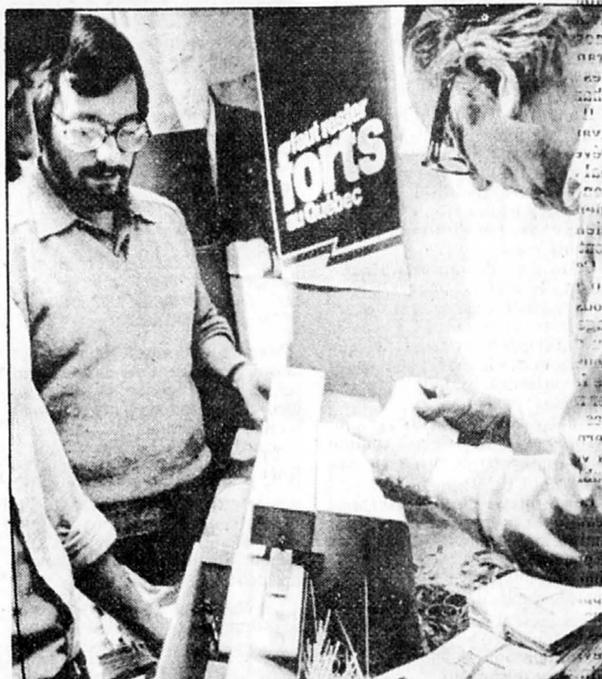
la question des députés libéraux «traîtres» afin de dégonfler, dit-on, le mythe qui veut que les libéraux fédéraux soient les défenseurs des droits des Québécois à Ottawa.

Sans aller jusqu'à condamner expressément le Parti québécois et la résolution - synthèse affirmant, notamment le respect des minorités ethniques, M. Rhéaume a toutefois semblé indiquer que le PQ était, lui-même, trop tolérant envers les minorités.

Parlant devant quelque 30 à 50 partisans enthousiastes, qui applaudissaient ses moindres interventions et étaient joyeux devant la grande victoire, bien après la conférence de presse, M. Rhéaume a en effet lancé que les «Canadiens français» n'ont pas de leçon à recevoir de personne, n'ont pas à se faire traiter de fascistes et de xénophobes ou de racistes et que les anglophones du Québec ne sont nullement discriminés, au contraire.

«Quand on pense qu'il y a une commission scolaire anglophone à Vaudreuil - Soulanges qui a neuf élèves et que les francophones de la Saskatchewan, qui sont 56,000, n'ont pratiquement pas de facilités scolaires, ni institutions d'affaires sociales, on n'a pas de leçons à recevoir».

Affirmant que la SSJB est toujours à l'avant-garde de positions ensuite endossées par l'ensemble «comme l'unilinguisme français que nous préconisons depuis 1960 et l'indépendance depuis 1965», la SSJB continuera donc son action, «puisqu'elle fait mal aux traîtres».



Des dizaines de bénévoles ont commencé, hier, à la permanence nationale du PQ, à Montréal, à faire le décompte des bulletins de vote.

photo UJC

RÉFÉRENDUM INTERNE

Près de 50% des péquistes en règle auraient voté

■ Le référendum interne du Parti québécois semble déjà être un succès de participation et le mot d'ordre de boycott venant de certains éléments à l'intérieur du parti n'a pas été suivi.

Hier, au moment du début offi-

PIERRE VENNET

ciel du décompte, sous la supervision de l'ancienne vice-présidente de l'Assemblée nationale, Louise Cuerrier, plus de 135,000 bulletins étaient déjà rentrés à la permanence du parti, dans le nord-ouest de Montréal.

Compte tenu d'un taux de démantèlement des membres, évalué à 10 p. cent à la largeur du Québec chaque année, auquel le PQ n'échappe pas plus que n'importe quel organisme, on considère qu'au-delà de la moitié des membres en règle du parti avaient déjà répondu à la question en trois volets qui leur est posée.

Deux associations de comté seulement, celles de Saint-Jean, par la voix de son exécutif et Maison-neuve, par voie de résolution, ont, aux dires de la permanence nationale, recommandé à leurs membres le boycott. Par ailleurs, des assemblées générales se sont tenues dans 110 des 122 comtés du Québec, mais seulement trois associations de comté n'en auraient pas tenu pour des raisons «politiques», soit celles de Saint-Jean, Iberville (qui s'est ralliée

depuis à la démarche référendaire) et Lévis, où s'est tout de même tenue une assemblée d'information.

Pour en revenir au référendum interne lui-même, dont le coût est évalué par le parti, à quelque \$55,000 les bulletins qui auront été mis à la poste avant le 2 février, seront comptabilisés, ce qui fait qu'on attend plusieurs milliers d'autres bulletins d'ici le décompte officiel qui aura lieu mardi prochain, le 9, en présence de l'exécutif national du parti.

cours de FINE CUISINE familiale donnés par Henri Bernard

CUISINE DE BASE fin février - mi-mai 1982

CUISINE DE RÉCEPTIONS début mars - fin mai 1982

PROSPECTUS GRATUIT 843-6481

Institut Culinaire Henri Bernard

Permis d'enseignement de culture personnelle 2015 de la Montagne Suite 610, Mtl. H3G 1Z9

Tous les jours jusqu'à 18h
Jeudi et vendredi jusqu'à 21h

DERNIÈRE SEMAINE

Ouvert samedi 9h30 à 17h

SOLDE (Fraser Bros.) D'ENTREPÔT

épargnez 10% à 50% et plus durant ce grand solde semi-annuel

Meubles de qualité et des milliers d'articles en demande des 4 coins du globe. À prix d'aubaines.

<p>SUMMER PALACE CRÉATION STANLEY</p> <p>Mobilier de salle à manger d'inspiration orientale, en acajou foncé avec écran de soie de style chinois.</p> <p>9 pièces comprenant: bahut de 69", vaisselier avec éclairage, table modèle Parson 64 x 42 s'ouvrant jusqu'à 96", 2 fauteuils à dossier en balata, 4 chaises assorties recouvertes de tissu brun pâle.</p> <p>Cour. \$5495 EN SOLDE: \$4195</p>	<p>ACCOLADE II CRÉATION DREXEL</p> <p>Mobilier de salle à manger de style contemporain, en bois de pacanier de teinte claire.</p> <p>8 pièces comprenant: vaisselier 60", table rectangulaire modèle Parson 62 x 38 s'ouvrant jusqu'à 102", 2 fauteuils rembourrés, 4 chaises assorties recouvertes de velours beige.</p> <p>Cour. \$7599 EN SOLDE: \$5599</p>	<p>CAMILLE II CRÉATION THOMASVILLE</p> <p>Mobilier de chambre d'inspiration Louis XV en bois de pacanier sculpté.</p> <p>6 pièces comprenant: commode triple 78", miroir à 3 panneaux, bahut superposé, 2 tables de chevet à porte grillagée, panneau de chevet en rotin pour les grands lit.</p> <p>Cour. \$6912 EN SOLDE: \$5195</p>
<p>PREFACE CRÉATION THOMASVILLE</p> <p>Mobilier de chambre de style actuel en pacanier et portes plaquées de rotin.</p> <p>7 pièces comprenant: commode triple 74", 2 miroirs, armoire, tête de grand lit, table de chevet à deux tiroirs et battant.</p> <p>Cour. \$4295 EN SOLDE: \$2995</p>	<p>BRITTANY CRÉATION HERITAGE</p> <p>Mobilier de salle à manger d'inspiration campagnarde française, en carisier sur bois de pacanier massif.</p> <p>10 pièces comprenant: vaisselier bombé et sculpté 74", table de deux supports 74 x 44 s'ouvrant à 118", 2 fauteuils à dossier rembourré, 6 chaises assorties en rotin, recouvrement imprimé beige.</p> <p>Cour. \$13,360 EN SOLDE: \$10595</p>	<p>MOBILIER TRADITIONNEL ANGLAIS</p> <p>Inspiration 18e siècle, en acajou, 6 morceaux, comprenant un bureau triple de 72", un miroir Chippendale, un chiffonnier, 2 tables de nuit, un lit à 4 colonnes, de grandeur «Queen Size»</p> <p>Rég. \$5499 EN VENTE: \$4,499</p>
<p>BERKLEY SQUARE CRÉATION MOUNT AIRY</p> <p>Mobilier de salle à manger, de style traditionnel anglais, plaque acajou.</p> <p>10 pièces comprenant: vaisselier à contour brisé avec portes vitrées à ornements sculptés, table rectangulaire à ornements sculptés, sur deux supports, 72 x 45 s'ouvrant jusqu'à 120", 6 chaises style Chippendale sculptées main et deux fauteuils recouverts d'un motif chinois beige et rotin.</p> <p>Cour. \$23040 EN SOLDE: \$16599</p>	<p>CAMILLE II CRÉATION THOMASVILLE</p> <p>Mobilier de chambre d'inspiration Louis XV en bois clair de pacanier à ornements sculptés.</p> <p>6 pièces comprenant: commode triple 78", miroir à trois volets, commode-bahut, 2 tables de chevet à porte grillagée, tête de lit à panneau en rotin.</p> <p>Cour. \$6696 EN SOLDE: \$4995</p>	<p>FINE ARTS CRÉATION STANLEY</p> <p>Mobilier classique de salle à manger, style italien, en bois de pacanier brun.</p> <p>6 pièces comprenant: commode triple 78", miroir à 3 panneaux, chiffonnier, 2 tables de chevet à tiroir et deux portes, tête de lit (très grand) à panneau en rotin et dessus arrondi.</p> <p>Cour. \$4645 EN SOLDE: \$3389</p>
<p>DECORUM CRÉATION THOMASVILLE</p> <p>Mobilier de salle à manger de style italien en bois de pacanier patiné.</p> <p>9 pièces comprenant: buffet de 66", vaisselier avec éclairage, grande table ovale 44 x 66 s'ouvrant jusqu'à 106", 2 fauteuils à dossier en rotin, 4 chaises assorties recouvertes de velours ton or.</p> <p>Cour. \$5825 EN SOLDE: \$3995</p>	<p>CANADIAN LEGACY CRÉATION GIBBARD</p> <p>Mobilier de salle à manger, inspiré du 18e siècle, en acajou massif du Honduras.</p> <p>9 pièces comprenant: buffet de 62", vaisselier avec éclairage, table ovale 42 x 64 s'ouvrant jusqu'à 96", 2 fauteuils et 4 chaises assorties recouverts de velours de ton or.</p> <p>Cour. \$5760 EN SOLDE: \$5095</p>	<p>BISHOPSGATE CRÉATION DREXEL</p> <p>Mobilier de chambre en chêne d'inspiration campagnarde anglaise. 6 pièces comprenant commode triple 72", à tiroirs et miroir, armoire à 4 portes, 2 tables de nuit à abattant, une tête de lit double en bois tourné, escabeau de lit. Du style 17e siècle.</p> <p>Cour. \$7995 EN SOLDE: \$4785</p>

4950, RUE DE LA SAVANE
TÉLÉPHONE 342-0050

Renseignez-vous sur:

- notre plan d'échange exclusif
- nos conditions budgétaires
- notre service de décoration intérieure
- nos tapis orientaux et moquettes
- nos services avant et après vente

Av. Royalmount 3318 Salle de montre Fraser

N vers échangeur Decarie

De La Savane 4950 Galeries Fraser Bros. Paré Jean Talon

LAISSANT PONTS ET ROUTES AUX PROVINCES

Ottawa veut s'occuper du développement industriel

■ OTTAWA — Le Québec a vu ses craintes se confirmer, hier, lorsque le premier ministre Trudeau a affirmé que la «nouvelle approche» du gouvernement fédéral l'amènerait à intervenir plus directement dans le développement économique des provinces.

La thèse québécoise développée depuis quelques mois, notamment autour de la question des arrangements fiscaux, veut qu'Ottawa se serve de l'accroissement de ses revenus, réalisé en partie au détriment des provinces, pour «saupoudrer» le pays de divers programmes de développement économique.

MAURICE JANNARD ET LOUIS FALARDEAU

Or hier, dans sa déclaration d'ouverture à la conférence des premiers ministres, M. Trudeau a dit «pour être franc» que l'expérience avait démontré «que le développement économique véritablement coopératif ne pouvait avoir lieu lorsque le gouvernement fédéral se contentait de transférer de l'argent aux provinces et de leur souhaiter bonne chance».

Il a ensuite ajouté que le fédéral avait des responsabilités face au développement économique régional et qu'il allait s'en acquitter «en nous occupant plus directement des problèmes des Canadiens et des possibilités qui leur sont offertes».

Cette nouvelle approche a enfin dit M. Trudeau, «pourrait bien nous amener à concentrer davantage notre activité sur les aspects du développement industriel que nous sommes le mieux en mesure de favoriser et, partant, à travailler moins souvent dans des domaines qui vous (les provinces) concernent au premier chef, comme la voirie, les ponts et les travaux publics».

Les ministres Landry et Parizeau n'ont pas aimé se voir ainsi limités aux questions de voirie, et le premier a dit que cette déclaration «arrogante» confirmait les appréhensions du Québec voulant que le fédéral «évacue les provinces de toute action significative de développement économique. Le ministre des Finances, de son côté, a ironisé sur le fait que l'énoncé de M. Trudeau nous ramènerait à l'époque de l'après guerre alors que le fédéral disait aux provinces: «Occupez vous des routes, nous nous occuperons des choses sérieuses».

Quant à René Lévesque, il a répondu à son homologue fédéral dans sa déclaration d'ouverture quand il a dénoncé «cette volonté totalement irréaliste à notre avis qui semble hélas se dessiner ici à Ottawa, de se substituer le plus possible aux gouvernements provinciaux, de leur passer littéralement pardessus la tête, pour centraliser au maximum les politiques de développement régional».

Le premier ministre a longuement insisté sur le fait qu'à son avis les provinces, c'est-à-dire les gouvernements les plus proches des citoyens, sont bien plus en mesure que le fédéral de connaître et de solutionner les problèmes de développement économique des régions.

L'expérience a démontré, a-t-il dit, que les politiques fédérales uniformes et centralisées, conçues à partir de statistiques d'ensemble qui masquent les disparités régionales, ne répondent pas aux besoins des différentes régions et avantage souvent les plus riches d'entre elles.

Dans ce contexte, et s'appuyant sur les travaux du Conseil économique du Canada et sur certaines données du budget MacEachen qui démontrent que les revenus du fédéral augmentent considérablement alors que les sources de revenus du Québec ne s'améliorent pas, M. Lévesque a plaidé encore une fois pour qu'Ottawa permette d'avoir les revenus suffisants pour assurer leur développement économique.

Peu au Québec

Pendant que les premiers ministres reprendront leurs discussions ce matin, les ministres des Finances, de leur côté, tiendront une réunion spéciale pour tenter de s'entendre une dernière fois sur les paiements de transfert.

Les transferts fédéraux aux provinces vont aux services de santé et d'éducation et comprennent également les paiements de péréquation. Au cours des cinq prochaines années Ottawa entend faire des économies de \$5 mil-

liards dans les sommes qu'il verse aux provinces.

Les parties ne s'entendent même pas sur les chiffres car les provinces disent que les coupures d'Ottawa se montent à \$11 milliards.

Les ministres des Finances seront à leur quatrième réunion sur le sujet mais il semble que le fédéral ait dit son dernier mot. Le ministre Allan MacEachen a répété hier en conférence de presse ce qu'il avait dit il y a deux semaines. «Il ne sera pas facile pour le gouvernement canadien de donner plus d'argent aux provinces».

Les gouvernements provinciaux sont unanimes à dire que si Ottawa ne change pas sa position, les services de santé et d'éducation dans les provinces vont diminuer.

La bataille continue

Dans son discours, en matinée hier, M. Lévesque, tableaux en main, a affirmé que, selon la nouvelle proposition d'Ottawa, la province recevrait \$675 millions de moins l'an prochain du fédéral que sous l'ancienne formule.

Immédiatement après cette déclaration du premier ministre, deux ministres fédéraux, MM. Pierre Bussières et Serge Joyal, convoquaient sur-le-champ les journalistes pour une conférence de presse, ajoutant un autre chapitre à cette bataille de chiffres qui n'en finit plus, puisque les parties discutent rarement de la même chose dans cette histoire.

Selon M. Bussières, le Québec n'a présenté qu'une «partie de la réalité» et que la province recevra l'an prochain en fait \$600 millions de plus.

D'après le représentant fédéral, le Québec ne tient pas compte du fait qu'Ottawa a permis aux provinces d'accroître leur part dans les recettes fiscales.

Toutes les provinces appuient le Québec dans ce débat.

TAUX D'INTÉRÊT ET RÉCESSION

L'unanimité des provinces n'ébranle pas le fédéral

■ OTTAWA — Les Canadiens qui s'attendaient à ce que la Conférence des premiers ministres sur l'économie puisse régler les problèmes qui les frappent actuellement seront déçus. La première journée de la rencontre, qui a porté presque exclusivement sur le problème le plus criant, celui des taux d'intérêt élevés, s'est en effet terminée sur une impasse.

ALAIN DUBUC
envoyé spécial de LA PRESSE

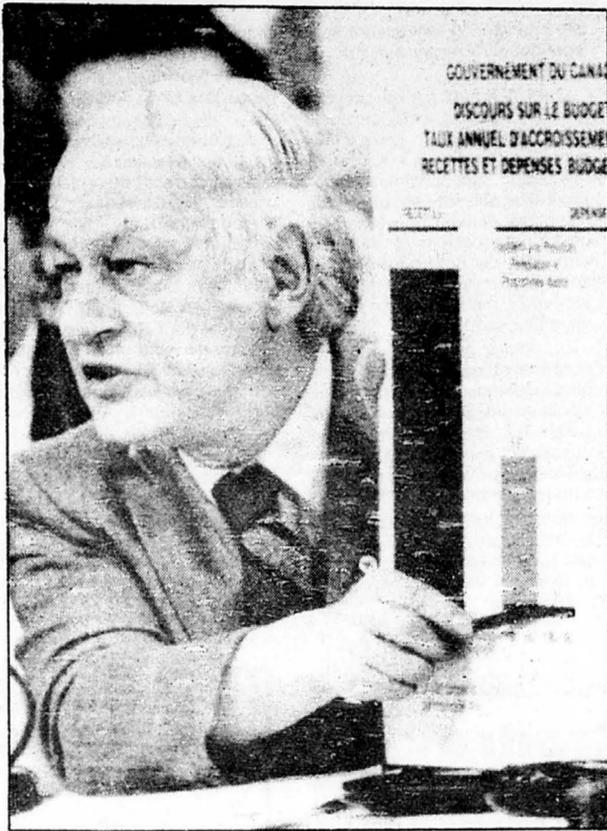
Les dix premiers ministres provinciaux sont arrivés à un consensus pour unanimement dénoncer les conséquences désastreuses de la politique monétaire fédérale, la récession et le chômage, et pour demander à Ottawa de réduire ces taux.

Mais ce front commun n'a pas semblé ébranler les représentants du gouvernement Trudeau, appuyés par le gouverneur de la Banque du Canada Gerald Bouey, qui ont très clairement exprimé leur intention de ne pas modifier d'un iota leur politique actuelle.

Les taux d'intérêt dominant

Le but premier de la conférence, la première du genre depuis l'automne 1978, était d'aborder les grandes questions du développement de l'économie canadienne. Les premiers ministres provinciaux, accompagnés de leurs ministres des Finances et du Développement économique, ont toutefois concentré leur tir sur la question bien plus immédiate des taux d'intérêt, résumant même au second rang la question des accords fiscaux.

Cela vient probablement du fait que la gravité de la situation actuelle pousse les politiciens à se concentrer davantage sur le présent que le futur. Le diagnostic de l'économie, tant des représentants fédéraux que provinciaux est en effet fort sombre. «Ici au Canada, a ainsi souligné le premier ministre Trudeau dans ses propos d'ouverture, les effets de la récession sont apparents. Plusieurs compagnies ont fait faillite, ou ont dû réduire leur production. Depuis septembre, le nombre des



télephoto CP

Comme dans le bon vieux temps, le premier ministre Lévesque a sorti à nouveau des tableaux, hier, pour faire valoir son point de vue lors de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres.

sans-emploi a augmenté rapidement et il y a près d'un million de Canadiens qui cherchent actuellement du travail.

Le premier ministre ontarien William Davis, le premier dirigeant provincial à prendre la parole a étonné en s'attaquant à la politique monétaire restrictive du fédéral. «Nous croyons que le fait d'essayer de stopper l'inflation en accroissant délibérément le chômage et en réduisant la demande domestique comporte des coûts sociaux et économiques élevés et inacceptables». Une critique qui

opposition à une politique directement importée des États-Unis a également été reprise par plusieurs premiers ministres.

Fin de non-recevoir

Ces positions n'ont cependant pas ébranlé Ottawa. La longue séance à huis-clos de quatre heures en après-midi, qui a porté uniquement sur la politique monétaire, semble avoir été un dialogue de sourds. Les représentants fédéraux, le ministre des Finances Allan MacEachen et le gouverneur de la Banque du Canada, Gerald Bouey, les deux artisans de la politique monétaire, se sont bornés à expliquer à nouveau leur philosophie économique.

«Selon toute vraisemblance, les résultats sont académiques, une discussion bien menée, passionnante même, mais qui laisse toutes les parties sur leur position initiale», a ainsi conclu le ministre d'État au développement économique du Québec, Bernard Landry, qui résumait bien la position des participants provinciaux.

William Davis de l'Ontario est ainsi sorti de la rencontre sans être convaincu. Seul Richard Hatfield, de la Nouvelle-Ecosse a été ébranlé.

Les commentaires de M. MacEachen à la clôture de la rencontre indiquaient d'ailleurs qu'Ottawa n'avait pas bougé. «Une politique monétaire «made-in-Canada» n'est tout simplement pas possible», a dit le ministre des Finances. «Aucun pays ne peut s'immuniser contre ce qui se passe aux États-Unis».

Le gouverneur Gerald Bouey s'est fait encore plus catégorique soulignant qu'il n'avait entendu aucun argument nouveau, ni de recommandations spécifiques. «J'ai de la sympathie pour les premiers ministres, a-t-il ajouté. Ils veulent que les taux baissent; moi aussi! Mais comment?»

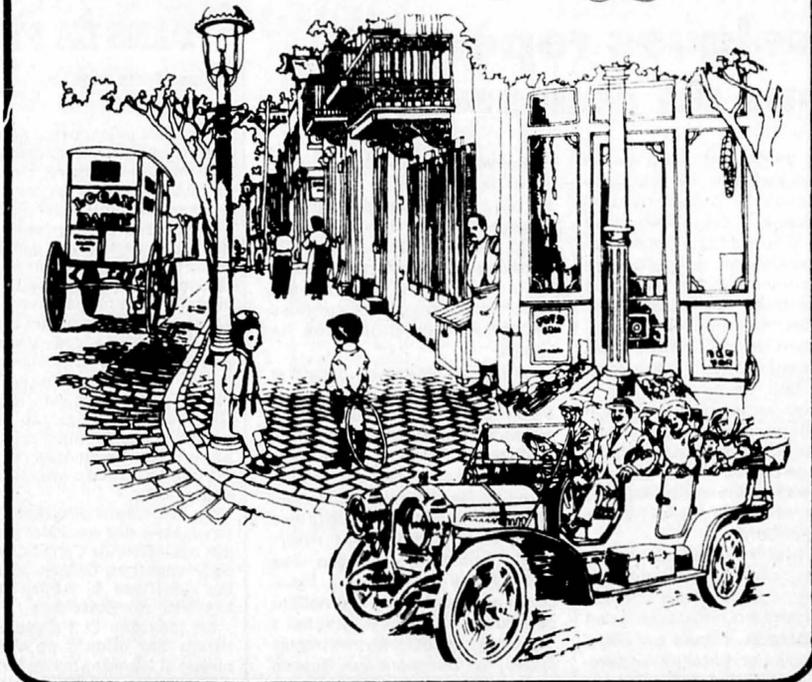
Pour M. Bouey il n'est pas possible d'avoir une «baisse significative du dollar». Les taux sont à peine plus bas que ceux des États-Unis, et une baisse entraînerait une chute du dollar, a-t-il expliqué.

La journée d'aujourd'hui portera sur deux thèmes. D'un côté, les ministres des Finances se rencontreront pour poursuivre leurs discussions sur les accords fiscaux. Par ailleurs, les premiers ministres aborderont la question du développement économique, notamment les méga-projets.

Faute d'avoir consenti à une baisse des taux d'intérêt, les représentants fédéraux seraient toutefois prêts à envisager des mesures de relance économique pour atténuer les effets de la récession.

PLACE VERSAILLES
LE CENTRE DE L'ÉLEGANCE

PRÉSENTE SA
VENTE DE "LA BELLE ÉPOQUE"



SUR LA PROMENADE LES 3-4-5-6 FÉVRIER

135 magasins incluant:

LA BAIE, PASCAL, MIRACLE MART
PLACE VERSAILLES
RUE SHERBROOKE ET TUNNEL LAFONTAINE
ET LE MÉTRO S'ARRÊTE À LA PORTE

VOYAGES VON DUPUIS

NE PARTEZ PAS SANS NOUS!

- GROUPES
- FORFAITS
- CROISIÈRES
- VACANCES

1918, FRONTENAC, MTL H2K 2Z1
FACE AU MÉTRO FRONTENAC
523-2143

Roberte L. Dupuis DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

Giroux & Des Lauriers INC.

6914, RUE SAINT-HUBERT 1500 EST, RUE MONT-ROYAL 4029, RUE ONTARIO
273-2813 521-3164 521-9414
MÉTRO JEAN-TALON MÉTRO MONT-ROYAL MÉTRO PIE-IX

NOTRE FAMEUSE VENTE ANNUELLE DU DÉBUT D'ANNÉE SE CONTINUE

Profitez des aubaines
Réductions de
20% à 50%

Souliers pour hommes
Bottes d'hiver et souliers pour dames
Sacs à main
Marques réputées

Choix de noir, bleu, tan, brun, etc.
Aussi, cuir vernis

PERSONNEL COMPÉTENT ET BILINGUE POUR VOUS SERVIR

CHARGEX
VISA

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

La conférence économique fédérale-provinciale

Le premier ministre Trudeau n'était pas le plus chaud partisan d'une conférence fédérale-provinciale sur l'économie et encore moins de sa tenue en public, comme le voulaient les provinces.

Il redoutait que les Premiers ministres provinciaux utilisent cette tribune télévisée pour faire le procès de sa politique économique et rendre son gouvernement responsable de la crise qui sévit actuellement dans le pays.

Sa crainte était fondée. Hier les provinces ont peint un tableau extrêmement sombre de la situation économique pour conclure en majorité que le gouvernement fédéral s'est révélé un piètre intendat. Comme M. Trudeau n'avait consenti à rendre publique que la séance d'ouverture, nous n'avons eu droit, malheureusement, qu'à la partie la plus superficielle et la moins éclairante de cette rencontre: le réquisitoire sans nuance des provinces et

une intervention strictement apologetique du Premier ministre canadien.

Quel effet aura sur les citoyens en proie au désarroi le spectacle de gouvernants provinciaux qui ne s'accordent que sur la dénonciation des politiques fédérales mais non sur une formule de rechange, et d'un gouvernement central qui persiste à défendre une gestion économique qui, après plusieurs mois, continue de promettre mais ne livre pas la marchandise?

Je crains qu'ils n'y trouvent confirmation que les pouvoirs publics sont impuissants à faire face efficacement à une situation qui paraît les dépasser, bref que l'économique, comme la religion, est faite de mystères qui défient la raison humaine.

Nous avons assisté hier à l'affrontement de deux façons différentes de poser le problème. Pour le fédéral il faut d'abord vaincre

l'inflation, qui est la principale cause de nos maux; pour la majorité des provinces c'est le chômage qui doit être combattu en priorité.

La plupart des provinces voient dans l'abaissement des taux d'intérêt un correctif de première nécessité. Il en résultera, croient-elles, un effet positif sur le taux du dollar, et l'économie s'en trouvera rapidement regaillardie. Mais quel devrait être le taux d'intérêt idéal? Et celui du dollar? Sur quoi se base-t-on pour établir une relation de cause à effet entre ces différents facteurs? Les réponses ne sont pas venues hier et je doute que les tenants de cette théorie les possèdent.

Au fond les provinces attendent du fédéral des mesures radicales dont les effets se feraient sentir très rapidement. Elles n'ont pas tort parce que la conjoncture appelle des mesures d'urgence qui soulageront les citoyens et les

secteurs économiques les plus mal en point.

Mais parce que nos problèmes actuels sont d'abord de nature structurelle, lesquels appellent des réformes qui ne peuvent être réalisées en quelques mois ni même quelques années, la difficulté est de faire en sorte que les politiques à court terme ne perpétuent pas le cercle vicieux en empêchant un redressement économique profond qui exige une stratégie de longue haleine.

C'est la voie que semble avoir choisie le gouvernement fédéral qui a fait connaître, lors du dépôt du budget, une stratégie de développement qu'il veut commencer à appliquer le plus rapidement possible. Aussi peut-on penser qu'au cours de la présente conférence, dont Ottawa a dit qu'elle aura un caractère consultatif et non décisionnel comme celle de 1978, le gouvernement fédéral voudra principalement vendre aux

provinces sa stratégie de développement économique, et peut-être au surplus les convaincre d'appliquer, dans le secteur public, une politique salariale susceptible d'atténuer l'inflation.

Ce qui ne veut pas dire qu'Ottawa n'utilisera pas cette rencontre pour améliorer, sans trop perdre la face, son dernier budget dont on sait qu'il a fait l'unanimité dans la réprobation.

L'Ontario, qui critique avec plus de mesure que les autres provinces les politiques du gouvernement fédéral, considère pourtant que le budget MacEachen a porté un dur coup à l'économie canadienne en accentuant ce climat de méfiance qui tarit les investissements nécessaires à la relance économique.

Il faut dire à cet égard que les provinces s'accordent toutes sur la nécessité de restaurer en priorité le climat de confiance et pour voir dans ce budget la cause

d'une fuite de capitaux considérable.

Mais pour le fédéral le budget MacEachen, en dépit de vices qu'il a promis de corriger, s'inscrit dans sa stratégie de lutte à l'inflation, qui lui paraît prioritaire et dont les premiers effets directs et indirects ne se feront sentir qu'à moyen terme. Malheureusement la plupart des provinces ne paraissent pas pouvoir offrir de solution de rechange valable. C'est du moins l'impression qui se dégageait des interventions d'hier.

Ce qui nous ramène au point de départ: l'affrontement entre des façons divergentes de voir le problème et de l'attaquer, et nous fait réaliser encore une fois que l'économie est une science inexacte qui s'accommode de toutes les théories et offre d'excellents alibis à l'incompétence ou au manque de courage des gouvernements.

MARCEL ADAM

Le juge Deschênes et le mot «traître»

J'avoue avoir été surpris du jugement qu'a rendu hier le juge en chef Jules Deschênes de la Cour supérieure du Québec dans l'affaire qui opposait quatre députés fédéraux à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Comme on le sait, le juge Deschênes a refusé d'accorder l'injonction que demandaient les députés pour empêcher la société nationale des Canadiens français de transposer sous forme d'affiche le placard publicitaire, qu'elle avait fait paraître dans «Le Devoir» du 4 décembre dernier et dans lequel elle qualifiait de «traîtres» les députés fédéraux du Québec qui ont voté pour la résolution Trudeau sur le rapatriement de la constitution.

Pour le juge Deschênes le qualificatif de «traître» est certes un jugement dur, mais un jugement que la Société Saint-Jean-Baptiste avait le droit de porter, même si l'histoire devait éventuellement démontrer qu'elle a eu tort. Selon lui, c'est un cas où il faut respecter la liberté d'expression. C'est aussi un cas où l'on ne doit pas demander aux tribunaux d'agir en politologues.

Le juge a accepté le plaidoyer de la Société Saint-Jean-Baptiste qui s'était appliquée à établir que des expressions aussi dures que le qualificatif de «traîtres» avaient été employées dans le passé politique du Québec sans que l'on en fasse un plat. Le tribunal a aussi tenu compte apparemment du fait que les requérants n'avaient été

l'objet d'aucune menace de violence à la suite du placard paru dans «Le Devoir». Au surplus, si les requérants pouvaient subir des dommages dans leur réputation à la suite de ce placard publicitaire, le mal était déjà fait.

M. Deschênes a peut-être raison et il se peut aussi que l'injonction n'ait pas été dans les circonstances le remède vraiment indiqué. J'ai tout de même de la difficulté à admettre que le droit à la libre expression de ses opinions permette d'aller aussi loin. La première impression que j'ai eue du texte du placard publicitaire de la Saint-Jean-Baptiste est qu'il respirait la haine et était susceptible de susciter la violence. Quand on accuse des gens de «collaborer» avec l'ennemi, quand on dit d'eux que «ce sont des traîtres», à considérer comme tels, il me semble qu'on expose ces mêmes personnes à la vindicte populaire et qu'on incite ceux qui lisent ce placard à se faire justice eux-mêmes au besoin. Mon impression n'a pas changé.

La réaction de la Société Saint-Jean-Baptiste (voir l'article de mon confrère Pierre Vennat) à la décision du juge Deschênes m'inquiète d'ailleurs autant que le jugement. Le débat constitutionnel pourrait bien devenir plus empoisonné que jamais par le passé. À moins qu'un autre tribunal projette sur ce même problème une lumière vraiment différente...

VINCENT PRINCE

LA SITUATION EST REDEVENUE NORMALE EN POLOGNE. J'EN VOIS PAS CE QU'ON A À ROUSPÉTER!



Droits réservés

La loi du hockey ou la loi de la jungle

Si vous appartenez au commun des mortels et que vous donnez l'ordre à l'un de vos employés de s'attaquer à un autre employé pour le mettre hors de combat, vous serez très probablement arrêté, vous serez jugé et vous mériterez même la prison. C'est ainsi que ça se passe dans notre monde assez civilisé pour respecter un certain ordre des choses.

Mais dans le merveilleux monde du hockey, ça ne se passe pas comme ça. C'est l'employé qui respecte l'ordre qui est puni. Au point de perdre son poste et d'être renvoyé de l'équipe.

Ceux qui lisent le moindre des nouvelles sportives sont déjà au courant de ce nouveau scandale: Paul Mulvey, des Kings de Los Angeles, a été blâmé par son instructeur Don Perry et finalement cédé au repêchage pour avoir refusé de participer à une bagarre générale. Mulvey est un solide gaillard qui n'a pas froid aux yeux. Mais il a subitement décidé qu'il en avait assez de se faire traiter comme un chien féroce par un instructeur imbécile.

Perry n'a rien inventé: des équipes entières ont adopté les tactiques barbares de certains entraîneurs qui ont su en profiter. Et encore maintenant, la tactique remporte assez de succès pour qu'on l'utilise en toute quiétude. Quand, récemment, un joueur a subitement attaqué un autre

joueur par derrière avec son hockey comme arme, les dirigeants de la ligue lui ont décerné une suspension de 10 matches. Le temps de le protéger contre la vengeance des autres.

Partout ailleurs, un tel joueur et un tel coach seraient rayés des listes des équipes. Au hockey, on fait plus que les endurer, on les entretient.

À qui la faute?

La foule réclame de l'action, les commentateurs utilisent tous les euphémismes pour exiger du jeu «viril», les propriétaires veulent remplir leurs amphithéâtres et les entraîneurs veulent gagner à tout prix.

Bêtement, on assassine le hockey et le sport.

À ce moment-ci, il faut penser aux entraîneurs, premiers responsables de la dégradation d'un sport que l'on voudrait encore apprécier après l'avoir tant aimé.

À cause d'un manque de talent incurable, d'une absence flagrante de connaissance adéquate du sport et des hommes, ils traitent leurs joueurs comme du bétail, leur refusant même de discuter ce qu'ils disent et les empêchant d'user de leur bon sens.

Ils sont nombreux, ces sinistres caporaux au complexe de sergent débile. Mais qu'est-ce qu'on attend pour faire respecter la raison et ceux qui la défendent?

JEAN-GUY DUBUC

Quelques repères pour un centenaire

Je doute beaucoup que le centenaire de Franklin Delano Roosevelt, président des États-Unis de 1933 à 1945, fasse l'objet d'éclatantes démonstrations au Canada. L'anniversaire de sa naissance, en 1882, est marqué chez nos voisins par d'ambitieux revues de son oeuvre. Étant donné la stature du personnage, il reste important, même dans un pays comme le nôtre, qui aime cultiver l'illusion de l'indépendance vis-à-vis du géant tout proche, de souligner une étape capitale dans la vie politique américaine et de rappeler, fût-ce à la hâte, ce que fut l'action de ce président.

Sous le titre «Trois Dictateurs», ouvrage publié avant la guerre, Roosevelt apparaît dans une galerie de portraits consacrée à des contemporains. Il figure aux côtés de Mussolini et d'Atatürk (le père de la Turquie moderne). Ce rassemblement de personnalités aussi dissemblables apparaît aujourd'hui bien étrange. Irrévocablement acquis à la défense de la démocratie, Roosevelt n'avait pas le style d'un tyran. En revanche, on trouve chez lui deux traits inséparables de la personnalité d'un grand chef: un dessein servi par une volonté inébranlable.

Le dessein de Roosevelt a été de donner un souffle nouveau à un pays en décomposition. Les États-Unis étaient en pleine crise économique. Tous les remèdes classiques enseignés par les «bons» auteurs avaient échoué.

Roosevelt fit l'impensable: il se servit de l'appareil de l'État comme d'un levier. De ce dirigisme devaient découler le «New Deal» et de multiples initiatives dans le domaine social, dont les États-Unis bénéficient encore aujourd'hui. C'étaient les remèdes de l'heure aux problèmes de l'heure.

Le rôle de Roosevelt durant la guerre a fait l'objet d'innombrables études. Le président a-t-il été séduit par Staline, au point de «lâcher» la Pologne, cette Pologne dont on parle tant aujourd'hui et qui cause des soucis à Ronald Reagan? Beaucoup d'historiens et de témoins le pensent. Pourtant, dans son «Histoire des Démocraties populaires», François Fejtó écrit: «On reprochera plus tard à Roosevelt d'avoir fait à Yalta des concessions très importantes, qui ouvraient aux Russes la voie vers une situation dominante en Europe. Rien de plus injuste que ces reproches.»

Mais l'historien américain Milton Viorst écrit que Staline prit de Gaulle en détestation lorsqu'il s'aperçut que celui-ci s'opposait à «l'installation d'un gouvernement communiste en Pologne».

L'Amérique de Roosevelt a été plus accommodante. Elle le paie cher aujourd'hui.

(1) Histoire des Démocraties populaires, éditions du Seuil 1952;
(2) Hostile Allies F.D.R. and Charles de Gaulle, The Macmillan Company, New York, 1965.

GUY CORMIER

DANS LA PRESSE ANGLOPHONE

N'hésitons pas à vendre le Candu

Il ne fait aucun doute que l'industrie nucléaire canadienne est en mauvaise posture, et 40,000 emplois, de même qu'une fortune en technologie, sont en jeu.

Pendant la plus grande partie de l'année dernière, le gouvernement fédéral et Atomic Energy of Canada Ltd. ont travaillé sans relâche à trouver de nouveaux clients pour le réacteur Candu, qui jouit de la considération générale. Jusqu'à maintenant on a cité trois clients potentiels, dont le plus récent est l'Égypte. Déjà le Mexique est un client possible et le premier ministre, après s'être rendu dans ce pays, dit que le Canada possède l'avantage.

La troisième possibilité est l'expansion des centrales d'énergie nucléaire au Canada, particulièrement en Ontario, dans le but spécifique de vendre de l'électricité aux États-Unis...

Le Mexique et l'Égypte seraient des clients appréciés, même si les adeptes de la non-prolifération croient qu'un réacteur canadien n'a pas sa place au Moyen-Orient. Ces adversaires de l'énergie des ventes nucléaires, même dans un but louable, prennent pour acquis que le fait de mettre un frein aux exportations atomiques du Canada représenterait une contribution significative à la stabilité mondiale.

Cela est fort peu probable: le Canada doit soutenir la compétition d'une foule d'autres pays qui, éventuellement, obtiendraient les contrats perdus par le Canada. Il est plus réaliste de croire que le Canada peut aider à la stabilité en vendant des

Candu, qui sont équipés des meilleures sauvegardes et qui ont la réputation d'être les plus sûrs au monde. — Le 20 janvier
The Ottawa Citizen

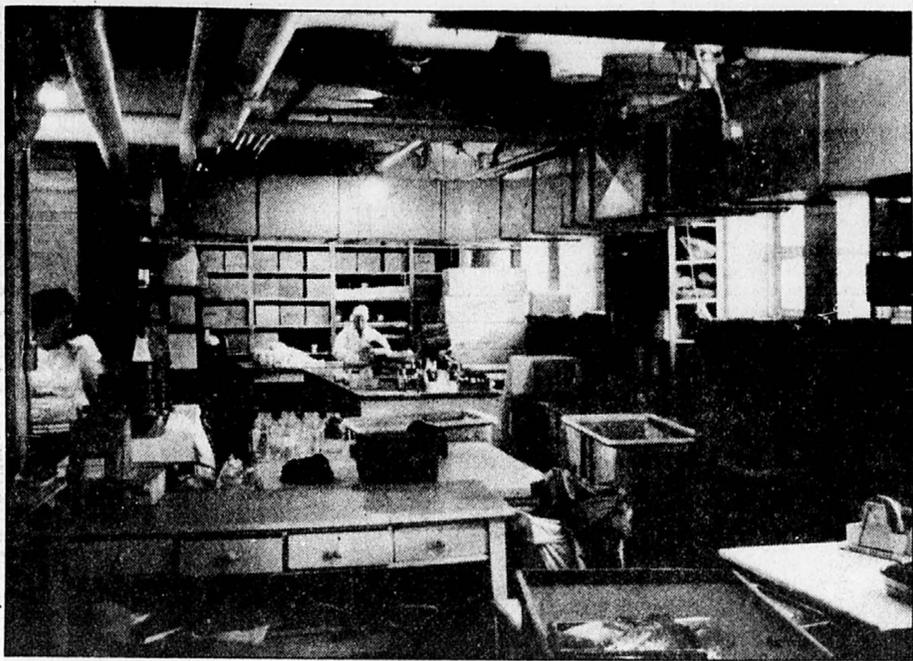
S'armer, pour éviter la guerre

Que le ministre de la Défense, M. Gilles Lamontagne, ait tout simplement voulu transmettre un message sincère, ou qu'il ait voulu signaler un changement dans la politique de défense du gouvernement fédéral, le discours qu'il a prononcé lors du congrès annuel des Associations de conférence sur la Défense était à la fois opportun et convaincant. Le sens de ses observations était assez simple: personne ne veut la guerre, mais une forte stratégie de défense est la meilleure protection contre la guerre.

Il n'est pas question de plaider en faveur de construire un grand complexe militaire; M. Lamontagne veut démontrer que le Canada devrait consacrer une plus grande partie de ses énergies à remplir ses engagements vis-à-vis de l'Organisation du Traité Atlantique Nord, et à remettre en état ses forces armées que le gouvernement fédéral, depuis une dizaine d'années, a laissé se détériorer par manque de financement...

Il y a une différence entre s'armer pour la guerre et se préparer à réagir à la guerre. Il faut, comme l'a déclaré M. Lamontagne, que le Canada travaille à s'y préparer. — Le 25 janvier

The Globe and Mail
(Traduits par la Presse Canadienne)



Danger d'incendie et conditions insalubres.

Situation intolérable au Centre de stérilisation de l'hôpital Notre-Dame

Le 30 mai 1980, un grave incendie détruisait le centre de stérilisation de l'hôpital Notre-Dame, le plus grand centre hospitalier de soins généraux au Québec. Des flammes léchaient les murs d'une hauteur de deux étages; la rue Sherbrooke était fermée; des autobus et des ambulances étaient mobilisés pour évacuer les patients. Triste souvenir!!

Le 27 novembre 1981, le même scénario se reproduisait à la sous-station, le local de distribution du matériel de stérilisation. Vingt mois se sont écoulés depuis le premier drame et nous, les travailleurs du département de stérilisation (Service central), sommes à bout de patience et avons décidé de dénoncer une situation qui n'a que trop duré.

Depuis le premier incendie, nous travaillons «temporairement» dans un local qui ressemble plus à un entrepôt d'usine qu'à un centre de stérilisation. Il n'y a eu aucune rénovation dans ce local. L'administration nous parle de rénovation du centre de stérilisation dans un hypothétique futur, mais on ne peut nous donner de date. Peut-être dans quelques mois ou dans quelques années!

Pourtant, nous savons que la compagnie d'assurances a commencé à verser les indemnités pour la rénovation.

Le local actuel ne correspond en aucune façon aux normes de propreté et d'hygiène du gouvernement. Les planchers sont pleins

de trous, des tuyaux poussiéreux habitent le plafond, l'éclairage est totalement insuffisant et surtout, la pièce est vraiment trop petite pour pouvoir bien y travailler.

Parlons des dangers d'incendie: il n'y a dans ce local «temporaire» aucun extincteur automatique ou manuel, aucun avertisseur d'incendie, ni aucune porte qui se ferme automatiquement pour empêcher le feu ou la fumée de se propager.

Pourtant le département est plein de choses inflammables tels des tampons de gaze emballés dans des sachets de plastique, de la poussière de coton, des boîtes de carton. Il y a aussi des piles de lingerie qui côtoient des tuyaux d'eau chaude, etc...

Deux incendies en moins de deux ans prouvent qu'on ne peut tolérer une telle situation sans mettre en danger la vie des patients et des travailleurs!

N'oublions pas que tout le matériel stérile servant aux interventions chirurgicales et aux soins des malades passe par ce plus important centre de l'hôpital. Ce local est d'une propreté plus que douteuse: il n'y a personne de l'entretien ménager de prévu pour nettoyer tables et tablettes, le plancher n'a jamais été nettoyé à fond si bien qu'il n'y a aucun danger d'y glisser car les pieds y restent bien collés! De plus, le matériel contaminé y côtoie le matériel stérilisé préparé pour les salles d'opé-

ration et les cliniques. Bref, à nos yeux, c'est le local tout à fait inadéquat.

Les travailleurs sont également obligés d'accepter des changements brusques de température tout au cours de la journée. A certains postes de travail, nous sommes debout sur des conduits d'eau chaude qui passent dans le plancher. Nous n'avons pas d'espace pour travailler. Nous accrochons et déchirons nos vêtements, etc...

Evidemment ces conditions affectent la santé des employés (maux de dos, maux de jambes, grippe à répétition) sans oublier bien sûr, le moral qui commence à descendre dans les talons.

Après vingt mois de patience, nous nous posons de sérieuses questions sur les raisons qui empêchent la direction de l'hôpital d'entreprendre la rénovation du centre de stérilisation. Même si nous nous sommes fait répondre que cela ne nous regardait pas par le directeur du personnel!!!

Nous considérons qu'une telle situation nous concerne ainsi que toute la population. Aussi invitons-nous les personnes intéressées à venir visiter le centre de stérilisation en contactant le bureau du syndicat au numéro de téléphone suivant: 876-7144.

Lorraine LEMIEUX
au nom des travailleurs
du Centre de stérilisation
de l'hôpital
Notre-Dame

Le Conseil de presse en désaccord avec un éditorial

Monsieur Marcel Adam
Éditorialiste
LA PRESSE
Cher Monsieur,

Je me dois de vous faire part de mon étonnement devant la façon pour le moins désinvolte avec laquelle vous commentez, dans votre article du 23 courant intitulé «Un incident plus drôle que dramatique», la réaction du Conseil de presse à la mise au ban de 4 journalistes de l'assemblée du syndicat de la CTCUM du 20 janvier dernier.

L'on ne peut bien sûr raisonnablement soutenir que «les journalistes ont un droit inaliénable d'être admis aux assemblées de toutes natures», non plus que contester le droit de ces assemblées de se tenir à huis clos. Il en est tout autrement cependant du droit de ces dernières «d'exclure un ou plusieurs journalistes qui ne leur agréent pas» car c'est justement ici que commence le délit d'opinion et que prennent racine les fermentes de la censure. C'est ce point capital que le Conseil a voulu mettre en relief

dans son intervention: Du moment que la presse est admise aux assemblées d'organismes à caractère public et dont l'objet est d'intérêt public, il est inadmissible que quelque professionnel de l'information soit menacé, molesté, voire exclu parce qu'on ne partage pas son point de vue ou que l'on craint la nature de ses commentaires. Ceux qui se rendent coupables d'un tel ostracisme ou d'une telle discrimination trahissent bien sûr leur intolérance, mais au-delà de celle-ci, constituent une menace réelle au libre exercice du métier d'informateur et de commenter les événements et, par conséquent, une entrave au droit du public d'être informé.

Contrairement à ce que vous en dites, si on les laissait se répéter impunément, de tels incidents risqueraient sans doute d'être plus dramatiques que drôles puisqu'ils auraient comme conséquence d'éroder la liberté d'expression et la liberté de la presse et cela, à l'insu même de ceux qui, comme vous,

voient à la source de réactions à leur rencontre que simple susceptibilité ou scrupule.

Enfin, outre que des incidents de la sorte ne doivent pas ne pas laisser indifférents qu'en «principe» seulement les professionnels de l'information et tous ceux qui se préoccupent de la qualité du débat démocratique, il est éminemment du devoir d'un organisme comme le Conseil de presse d'empêcher, par ses avertissements et ses interventions, qu'on en vienne, en pratique, à substituer à une tradition d'ouverture une autre tradition beaucoup moins «éclairante» pour le droit à l'information, comme peuvent nous en laisser inquiets certains autres «incidents» de même nature sur lesquels le Conseil a eu à se prononcer. J'attache ici copies des textes de ces interventions.

Le Secrétaire général du
Conseil de presse du Québec
Me Jean BAILLARGEON

N.B.

- **Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.**
- **Les correspondants doivent inscrire lisiblement leur nom, adresse et numéro de téléphone.**
- **LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.**
- **L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.**
- **Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.**
- **Si possible écrire à la machine, à double interligne.**
- **Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.**

Haro sur le critique!

M. Roger-D. Landry
Président et éditeur
LA PRESSE

Monsieur le président,

Je lis LA PRESSE depuis de nombreuses années. Je suis particulièrement intéressée aux arts d'interprétation. Je me souviens des excellentes critiques, très objectives, très justes, de vos journalistes chevronnés d'alors qui signaient Jean Béraud, Marcel Valois, Léon Franque et dont les véritables noms étaient: Jacques Laroche, Jean Dufresne, Roger Champoux. Ces messieurs n'étaient pas toujours d'accord avec les spectacles dont ils devaient rapporter les qualités et les défauts. Mais eux, ils le faisaient toujours avec des termes choisis, dosés par le bon sens de l'honnêteté.

Il faut dire que depuis quelques années, il y a eu de nombreux changements dans tous les domaines de notre vie de tous les jours. Vous avez vous aussi à LA PRESSE subi cette évolution. Vos journalistes sont devenus, quelques-uns tout au moins, des adeptes de la violence verbale. Ils sont agressifs. Ils ne veulent plus se contenter de noter et d'apprécier. Ils veulent aller au fond des choses, ce qui n'est pas toujours leur rôle. C'est du moins mon opinion. Pour moi, le critique qui doit assister à un spectacle de théâtre, de musique, de ballet, de cinéma doit le faire en essayant de se mettre dans la peau du spectateur moyen. Le critique ne veut plus de ce rôle. Il se veut plus fin, plus intelligent, plus connaisseur que l'artiste ou les artistes qu'il doit juger. Naturellement ce jugement suppose chez le critique une compétence supérieure qu'il n'a pas toujours.

Je voudrais attirer votre attention sur le cas de votre critique musical Claude Gingras. J'ai beaucoup voyagé. J'ai fait de longs séjours à l'étranger. J'ai assisté à de nombreux spectacles. J'en ai lu les critiques souvent pour le plaisir de voir si mon jugement était aussi bon ou comparable à celui du journaliste. Mais je n'ai jamais lu de critiques comme celles de ce journaliste de chez nous. Souvent il est d'une grossièreté effarante, d'une indécence inouïe et ce qui est pire, d'un racisme surprenant et inquiétant.

Avez-vous lu son dernier papier en marge du concert de musique de chambre McGill? Le pianiste invité Rudolph Serkin, par suite de maladie, avait dû annuler son engagement et prendre sur les instructions de son médecin, un congé d'au moins deux mois. Claude Gingras, lui, n'en croit rien. Il va même jusqu'à prétendre que ce grand pianiste, âgé de 79 ans, s'est désisté parce qu'il ne voulait pas jouer sous la direction d'un «quelconque chef d'orchestre», en l'occurrence M. Brott. De plus, il reproche à cet ensemble musical de s'entourer d'un décor «Jewish renaissance».

Je voudrais bien savoir où Claude Gingras a suivi des cours d'histoire de l'art pour juger comme tel, un décor Louis XV. M. Brott n'a jamais trouvé grâce devant lui. (...)

Je vous livre un secret: rien ne l'obligeait à assister au concert de la semaine dernière puisque devant son intransigeance révoltante, ne trouvant jamais rien de bon dans les interprétations de cet ensemble, la direction l'avait averti très poliment qu'on ne lui enverrait plus de billets de service. Cela lui éviterait de trop souffrir à l'audition de ces concerts. Il semble détester M. Brott non seulement parce qu'il n'aime pas sa conception de la musique de chambre, mais aussi parce que c'est un Juif. Est-il possible, toujours selon Claude Gingras, qu'un tel musicien soit si mauvais alors que les autres critiques montréalais ne pensent pas comme lui.

M. Brott n'est pas sa seule victime. Notons le cas du jeune pianiste André Laplante. Celui-ci après avoir remporté des prix prestigieux à travers le monde, est en train de devenir un soliste d'une belle réputation internationale. Se peut-il que tous les critiques à travers le monde qui ont fait l'éloge de ce pianiste de chez nous se soient trompés? Se peut-il que seul notre petit génie musical montréalais ait la vérité? (...)

Si Claude Gingras possède toutes les connaissances qu'il prétend avoir, peut-être pourrait-il nous dire où il a fait ses études? Il pourrait alors justifier des phrases comme celle-ci lorsqu'il déclare avec un ton de maître que dans la 44e mesure du deuxième mouvement du concerto XYZ, l'artiste n'a pas assez appuyé sur le troisième temps et qu'il aurait pu jouer plus «prestissimo» un mouvement marqué: «adagio ma non troppo» (...)

Yvette M. LAVALLÉE
St-Joseph-du-Lac, Qué.

Monsieur Claude Gingras
Critique musical
Monsieur,

Sous le couvert de critiques de concerts, vous nous confiez récemment que M. Brott vous déplaît, que la flûte en SI de M. Rampal vous agace, que les musiciens arrondissent leur fin de mois puis enfin que le public est couche-tard.

Vous serait-il possible, à l'occasion de Werther peut-être, de nous faire partager vos sentiments quant au calcul différentiel, la chatte de M. Foglia ainsi que la soupe au chou habitant, format familial, et, s'il vous reste de la place, le poulet frit Kentucky en baril.

Félicitations pour vos beaux articles de journal et merci à l'avance.

CLAUDE VALLERAND
Montréal

Monsieur Claude Gingras,

Votre critique du dernier concert de l'Orchestre de chambre McGill, qui a eu lieu à la Place des Arts sous la direction de Alexander Brott, était tout à fait odieuse. Ce n'était pas une critique musicale mais bien une attaque contre Monsieur Brott dans le but de l'insulter et de l'amoindrir. Pourquoi ce venin contre un excellent musicien et chef d'orchestre qui fait toujours salle comble et qui contribue tellement à la vie artistique et culturelle des Montréalais?

En général, vous vous montrez toujours injuste envers les artistes, mais votre article intitulé «Les maîtres du dimanche» dépasse toutes les bornes. Il est indigne d'un véritable critique musical et d'un journal sérieux comme LA PRESSE.

Monsieur Gingras, à quand une critique intelligente, constructive, objective et sans méchanceté?

L. Marcel DUBOIS
Montréal

J'ai été absolument atterrée après avoir lu dans LA PRESSE du mercredi 20 janvier l'article de Monsieur Gingras sur le concert donné par l'orchestre de musique de chambre de McGill (...)

Je suis atterrée et je tiens à vous en faire part! Je ne peux reconnaître une critique musicale dans un article aussi basement diffamatoire pour les personnes mises en cause. Par ailleurs, je suis sûre que vos lecteurs, comme moi-même, ne lisent pas la rubrique musicale pour y trouver un texte enfantin rempli d'injures stupides et bon marché.

Je ne peux croire que Monsieur Gingras est totalement ignorant, car si tel était le cas, votre journal l'aurait-il engagé? Comment se fait-il alors qu'il ne sait reconnaître dans le décor (une copie du Salon de Louis XV à Versailles) l'expression du style baroque français? A qui se réfère-t-il quand il parle du «Jewish Renaissance»? (...)

Je passe sous silence les autres allégations gratuites de cet article, «comme le gazouillis de J.P. Rampal», etc... Si Monsieur Gingras souffre de distorsions de la réalité aussi importantes, il me semble que son état est tel qu'il le met dans l'incapacité de pou-

voir émettre un jugement sur l'interprétation d'une oeuvre musicale (...)

F.C. Antonini-CAPET, D.Sc.
Faculté de pharmacie
Université de Montréal

Comme membres du bureau de direction de l'Orchestre de chambre McGill, permettez-nous de faire des commentaires sur un article qui a paru dans votre journal le 20 janvier, section Arts et Spectacles, au sujet d'un concert donné lundi soir, le 18 janvier, à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, par l'Orchestre de chambre McGill.

Votre critique a tous les droits et privilèges d'exprimer son opinion personnelle au sujet de la musique, des artistes et solistes présentés aux concerts à Montréal. Cependant, nous voulons corriger quelques points afin de mettre le public au courant de la vérité.

Correction no 1: Ci-joint veuillez trouver la copie d'une lettre de Rudolph Serkin, adressée au Dr Brott, exprimant son très grand regret de ne pouvoir jouer sous sa direction à cause d'une maladie qui le force à annuler ses concerts pour six semaines. Nous vous envoyons aussi la copie d'une lettre de son imprésario, confirmant le fait que monsieur Serkin a annulé ses concerts avec l'Orchestre symphonique de Boston, ainsi que ses enregistrements pour la compagnie Deutsche Grammophon qui étaient cédulés pour cette même période.

Correction no 2: La conque acoustique dont se sert l'Orchestre de chambre McGill est française-baroque, inspirée par un salon de musique de Louis XV, «Le cabinet de la pendule» à Versailles (boiseries par Jacques Verbeckt).

Nous sommes très fiers de notre orchestre et de son chef Alexander Brott. Cet orchestre joue chaque saison à guichets fermés, les abonnements étant complets avant de commencer la saison. L'orchestre a fait des tournées internationales en URSS, en Suisse, au Mexique, en Pologne, en Hongrie et en Tchécoslovaquie, grâce à des échanges culturels et avec l'aide financière du ministère des Affaires extérieures. Lors de sa dernière tournée en juin 1981 en Amérique du Sud (Colombie, Chili et Argentine), l'orchestre a été présenté dans le cadre de séries prestigieuses présentant dans cette même série des artistes tels que le Trio Beaux-Arts, I Musici, Janos Starker, etc.

Les critiques dans les journaux sud-américains ont parlé de l'orchestre comme «un ensemble d'une magnifique cohésion, conception précise, perfection technique et interprétation d'un beau style dans la musique baroque, classique et contemporaine». Les critiques ont parlé du chef d'orchestre: «Le premier éloges est adressé au chef d'orchestre Alexander Brott qui a obtenu des interprétations d'un style sensible, d'une compréhension cultivée et de maîtrise musicale de toutes les oeuvres interprétées.»

Claire KIRKLAND-CASGRAIN
Fernand LEGAULT
Orchestre de chambre McGill

Tout pour le soin du malade à la maison



Table de lit



Balance «Seca»



Tous genres de chaises roulantes (motorisées, de voyage ou autres)



Support pour marcher Bequilles Canne



Cousins «Roho» pour personnes longtempes assises



Banc pour bain et douche



Siège de toilette surélevé



LITS D'HÔPITAL
• électriques
• manuels 3 positions
• manuels 2 positions



Chaise d'aisance et accoudoirs pivotants

Régent St-Pierre Inc.

C. MARTIN JR & CIE
4338, rue Saint-Denis,
Montréal, Québec

A votre service depuis plus de 75 ans

HEURES D'AFFAIRES:
lun. au ven., 9h00 à 17h30
samedi: 9h00 à 15h00

849-2407

NOUS VISITONS SUR RENDEZ-VOUS
les régions suivantes:
Québec, Trois-Rivières, Ottawa-Hull, Sherbrooke-Granby

Frais d'interrurbains acceptés

LOUEZ Tél.: 849-2407
VENTE ou LOCATION

BANDES HERNIAIRES
EQUIPEMENT COMPLET
POUR LE MALADE À LA MAISON

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Part de retour garanti.

ABONNEMENT 285-6911	ANNONCES CLASSÉES
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h)	Commandes 285-7111
RÉDACTION 285-7070	du lundi au vendredi 9h à 17h
PROMOTION 285-7100	Pour changer 285-7205
COMPTABILITÉ	du lundi au vendredi 9h à 16h30
Grandes annonces 285-6892	GRANDES ANNONCES
Annonces classées 285-6901	Détailants 285-7202
	National, Télé-Press 285-7306
	Vacances, voyages 285-7265
	Carrières et professions, nominations 285-7320

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

RELATIONS AVEC LA FRANCE

De Bané fait tout pour venir à bout du Québec

—2—

Le nouveau ministre d'Etat fédéral aux Relations extérieures, Pierre de Bané, ne cherche pas du tout à cacher qu'Ottawa a décidé de normaliser les relations du Québec avec l'étranger et qu'il ne lésinera pas sur les moyens pour y arriver.



LOUIS FALARDEAU

(de notre bureau de Québec)

Il a même reconnu, en toute candeur, au cours d'une entrevue accordée à LA PRESSE au lendemain de sa nomination, que c'est pour punir le Québec qu'Ottawa lui a enlevé la maîtrise d'oeuvre d'un projet de l'ACDI au Zaïre et qu'il lui a refusé tous les autres contrats du genre depuis.

Jusqu'à-là, l'ACDI avait passé plusieurs contrats avec le gouvernement québécois afin qu'il gère des projets de coopération en Afrique francophone. Mais, affirme de Bané, le gouvernement Lévesque s'est souvent mal conduit avec le fédéral, que ce soit dans le cadre de ces contrats ou à l'occasion d'autres contacts avec l'étranger.

De Bané cite plusieurs exemples, dont celui qui serait la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. L'ACDI avait accordé au gouver-

nement québécois la maîtrise d'oeuvre d'un important contrat au Bénin. Quelques mois plus tard, les ministres Francis Fox et Clément Richard séjournent en même temps dans ce pays (dans le cadre d'une réunion de l'agence de coopération culturelle et technique). Ce dernier en profite pour donner une grande réception et y convie à peu près tout le monde, sauf Fox.

Une autre fois, Pierre de Bané lui-même, profitant de ses bonnes relations avec un ministre guinéen, entreprend de négocier, en faveur d'Hydro-Québec international, un important contrat dans cet autre pays africain. Pour montrer à l'important visiteur étranger ce que la société d'Etat québécoise sait faire, on projette une visite des chantiers de la Baie James. Et pour mettre toutes les chances du côté d'Hydro, on invite l'«ami» de Bané. Informé du projet, le ministre des Affaires intergouvernementales met tout de suite son veto: pas question de recevoir un ministre fédéral à la Baie James! Hydro-Québec doit s'incliner.

Du côté québécois, on ne conteste pas ces histoires d'horreur. On répond plutôt en racontant d'autres, tout aussi empreintes de mesquinerie. Comme ce refus de permettre au Québec d'ouvrir une délégation à Dakar ou le fait que Marc Lalonde soit allé inaugurer l'école construite par le Québec à Cotonou sans prévenir la province. Chacun explique que c'est l'au-

tre qui a commencé et que chaque coup bas répond à un coup encore plus bas de l'adversaire. Si on fouille un peu, on ne trouve qu'un mélange inextricable de haines, de frustrations accumulées, de principes divergeants.

Mais n'est-ce pas les Québécois, plutôt que leur gouvernement, qui sont pénalisés par le retrait des contrats de l'ACDI? Pas du tout répond Pierre de Bané. «Dans 99 p. 100 des cas, les contrats qui seraient allés au gouvernement québécois sont donnés à des entreprises québécoises (ce qui ne fut pas le cas pour le contrat zaïrois qui est allé à une firme de Colombie-Britannique). Quarante pour cent des contrats de l'ACDI vont au Québec.»

Deux principes semblent guider le ministre fédéral dans son offensive de normalisation: —les relations du Québec avec l'étranger devront respecter désormais les règles du fédéralisme, c'est-à-dire toujours se faire sous la tutelle du gouvernement fédéral. C'est ainsi qu'Ottawa, par exemple, n'accepte plus que le premier ministre du Québec reçoive en tête-à-tête les chefs d'Etat ou les ministres des pays étrangers. Il impose chaque fois la présence de son ambassadeur;

—le Canada accorde un statut particulier aux relations du Québec avec la France, mais à la condition que certaines règles de base soient respectées, la première étant que Paris ne s'ingère plus dans les affaires canadiennes et



Pierre de Bané.

cesse de traiter la province avec plus d'égards que le pays. Par exemple, Ottawa accepte de ne pas s'ingérer dans l'organisation de la partie québécoise du séjour de visiteurs français. Mais, considérant que le Québec est une partie du Canada, il se permet désormais, dans le cadre de la partie canadienne du séjour, d'amener un visiteur français dans la belle province.

Québec peut difficilement se défendre contre la mise en application du premier principe. Il doit se contenter de protester contre «une autre manoeuvre centralisatrice d'Ottawa, une autre tentative d'étouffement de l'affirmation de la

personnalité du Québec». Et le premier ministre refuse de rencontrer les distingués visiteurs lorsqu'on impose la présence de l'ambassadeur canadien, comme ce fut le cas pour le ministre marocain des Affaires étrangères.

Il en va tout autrement dans le dossier français, Paris ayant toujours défendu résolument les positions québécoises. Mais cela n'arrête pas Pierre de Bané qui se fait fort de renverser la vapeur, en profitant du changement de gouvernement en France.

Et il n'y va pas de main morte, maniant, sans trop se soucier des usages diplomatiques, la carotte et le bâton. Côté carotte, il dit tout le bien qu'il pense de l'existence de relations privilégiées entre la France et le Québec et se montre très ouvert pour discuter des projets d'investissements dans la métropole au Canada (le gaz de l'arctique, par exemple).

Côté bâton, le ministre minimise l'importance des relations France-Québec et les caricatures sous les traits de rapports entre une métropole et sa colonie. Il affirme que la France est prête à tout donner au Québec à condition que ça ne lui coûte rien et se dit humilié, en tant que Québécois, d'un tel traitement. Il ne s'en tient d'ailleurs pas aux déclarations de principe, et quand il juge que Paris lèse Ottawa pour faire plaisir à Québec, il va s'en plaindre en haut lieu, à l'Elysée s'il le faut.

En même temps, à la lumière

du rapport de l'ex-ambassadeur canadien à Paris, Gérard Pelletier, le Canada fait un effort réel pour rendre plus efficaces ses relations avec la France et effacer les séquelles du «Vive le Québec libre!» et du coup de Dakar. C'est dans ce contexte que M. Trudeau a proposé au président François Mitterrand que chacun s'adjoigne un proche collaborateur qui serait spécialement chargé du dossier Canada-France.

Le Québec a surtout répondu à l'offensive d'Ottawa en multipliant les contacts avec les nouveaux maîtres de la France. Il fallait rapidement créer des liens d'amitié avec les Socialistes, qui connaissent bien moins le Québec et le «problème canadien» et qui n'avaient surtout pas cette amitié complice qui caractérisait les Gaullistes et la droite française en général. Moins portés sur le nationalisme, ils avaient d'ailleurs condamné le «Vive le Québec libre!» de 1967.

Le travail, commencé avant l'arrivée des Socialistes au pouvoir, a donné lieu à quelques conversions spectaculaires (modification du programme du PS dans un sens favorable au Québec, appui de Michel Rocard au «oui») et a permis que se créent quelques solides amitiés. Mais seul le temps pourrait permettre d'en arriver au degré de complicité qui existait avec la droite.

DEMAIN: Québec a confiance



Marc Laurendeau (collaboration spéciale)

Le PLQ veut un message clair et un chef emballant

Le message du PLQ soit bien compris et vulgarisé.

Des indices reflétant pareille attitude se trouvaient dans les réticences manifestées par les délégués devant l'arrivée d'experts universitaires du marketing, «qui ne sont pas des politiciens» et qu'a présentés le directeur général, M. Alain Cousineau. Lors des discussions en atelier, plusieurs militants ont exprimé le désir qu'on leur donne des outils de travail simples, une sorte de «kit» permettant aux militants de la base de répliquer aux arguments des péquistes dans la vie de tous les jours. Ce sont là des facteurs qui pourraient rendre M. Claude Ryan songeur. Non seulement faut-il voir là une allusion aux livres beige et rouge émis par le PLQ mais le style de communication du chef est vraisemblablement visé. Les militants estiment qu'il présente des «discours longs et assommants», soutenait lundi Mme Nicole Petit, présidente dans Taillon.

Le problème affecte autant le fond que la forme. Car au moment du vote sur une résolution (présentée par M. Philippe Castonguay) affirmant que la nouvelle constitution ne reconnaît pas la spécificité du Québec dans le Canada, ni la dualité canadienne, les délégués, en battant la résolution, ont montré que plusieurs d'entre eux éprouvent de la difficulté à

prendre leurs distances à l'égard du parti de M. Trudeau. On ne retrouve guère la vigueur personnelle et l'autonomie de pensée qui ont jadis caractérisé la Fédération libérale du Québec.

Certes, la conjoncture n'a guère aidé M. Ryan. Exactement comme le référendum du 20 mai 80 a mis fin pour longtemps au rêve indépendantiste, l'Accord des dix, signé le 5 novembre 1981, a liquidé les volontés de voie médiane qu'avait défendues le rapport Pépin-Robarts et qu'incarnait M. Claude Ryan. Le rapatriement prochain marque l'ère du «fédéralisme glorifié» mais sans doute la mise au rancart, pour une longue période, de la troisième voie ou du fédéralisme renouvelé. Dans ce contexte où un fédéralisme orthodoxe et centralisateur occupe toute la place, M. Ryan apparaît beaucoup moins comme «l'homme de la circonstance». A ce chapitre, il est cependant un peu l'artisan de ses propres difficultés. Au lieu d'imposer à M. Trudeau des conditions pour monter à bord du train référendaire du «Non» (comme la loi le lui permettait) et comme le suggérait d'ailleurs M. Claude Forget) le chef du PLQ, sans consulter ses collaborateurs de la rédaction du Livre beige, a consenti, au cours d'un entretien privé avec M. Trudeau, à mettre sa propre position constitutionnelle sous le boisseau pour la durée de la campagne.

Pourtant, les libéraux provinciaux possèdent un chef éminemment fiable et réfléchi. Il ne précipiterait pas sa formation dans une opération de vernissage superficiel. Il exige que le marketing et les efforts de communication qui se déploieront à la permanence (avec des moyens réduits, hélas, car les délégués ont refusé d'y destiner le fruit de l'augmentation du prix des cartes de membres) correspondent à des idées, à un plan socio-économique de rechange authentique que le PLQ puisse offrir aux citoyens. «Dieu que cet homme est responsable!», affirmait récemment avec enthousiasme le député de Jean-Talton, M. Jean-Claude Rivest.

Toutefois, plusieurs militants de la base croient que M. Ryan, tout en étant un penseur respectable, ne peut pas, comme chef, mener le PLQ à la victoire. Les députés Jacques Veilleux, Lise Bacon, Michel Bissonnet, Lucien Caron et Gilles Rocheleau ont, à divers degrés, émis des doutes sur ses qualités de chef et cela ouvertement, sans se dissimuler sous l'anonymat. A cet égard, il n'est pas insensé d'imaginer (sauf peut-être pour des raisons de tempérament) que M. Ryan puisse devenir, comme M. Georges-Émile Lapalme en 1960, un excellent second, cédant sa place à Jean-Lévesque qui correspondait mieux à la conjoncture. Lapalme avait été le penseur mais acceptait de s'éclipser devant un homme au discours

moins rébarbatif. Les délégués du conseil général du PLQ, en fin de semaine, ont convenu d'une trêve stratégique, permettant à l'Opposition officielle d'abattre un travail valable sans être accaparée par des déchirements internes. M. Ryan gagne donc six mois et devra les mettre à profit au maximum.

Lorsqu'il est interrogé sur sa capacité de faire passer un message à la population, M. Claude Ryan blâme les journalistes qui, selon lui, ne rapportent pas adéquatement ses interventions. Au cours d'une émission d'une heure, il formule sept ou huit fois des petites charges contre la presse qu'il respecte, prend-il soin de dire, mais qui, à son avis, ne fait pas correctement son travail. Il invoque cet alibi à satiété, au détour d'une phrase, même lorsqu'il n'est pas directement amené sur le sujet. Cela semble devenu un véritable tic. Or, même en faisant la part des erreurs et des informations incomplètes dont la presse a pu être responsable, cela n'explique pas tout. Si le message de Claude Ryan ne passe pas c'est peut-être qu'il ne sait pas comment le rendre intéressant. M. Ryan se plaint que les journaux n'aient pas rapporté ses interventions sur l'économie à l'Assemblée nationale. Mais quels efforts a-t-il fait lui-même pour leur donner un caractère percutant, efficace et facile à saisir, en somme pour que le public, qui les voyait et les entendait

lors de la télédiffusion des débats, puisse les retenir?

Le PLQ sera un véhicule plus «naturel» pour bien effectuer le virage des années 80, affirmait en substance le président de la Commission politique, Me René Dussault. On devra perfectionner les points à l'égard desquels la Révolution tranquille a atteint ses objectifs, corriger les secteurs où elle est allée trop loin (développement du secteur public, réglementation etc), réformer les secteurs où les objectifs ont été détournés (relations de travail, Hydro-Québec) et défricher les secteurs où la réalisation des objectifs est restée en plan (le secteur économique). Il s'agira moins de porter attention à la division électorale du gâteau qu'à s'efforcer en premier lieu d'accroître la taille du gâteau. Le PLQ a donc une voie toute tracée pour formuler une philosophie politique et des objectifs stimulants.

M. Ryan, avec une certaine irapudeur, étonnante chez un homme politique ayant déjà 4 ans de ratière, parle encore abondamment de lui-même et de ses réalisations passées (au Devoir). Il s'y réfère fréquemment. Sans mettre en doute la valeur de tout cela, on peut dire que ces réalités sont largement connues. On s'attend maintenant à ce que M. Ryan s'étende sur les objectifs de son parti et suscite de cette manière l'emballant. C'est cela apporter du contenu.

OPÉRATION ÉCHO Les super-flics du local 222

—4—

On ne sait pas exactement quel pupitre est à qui. Pourquoi, à un moment, Denis Rousseau est installé dans un de ces petits bureaux qui ressemblent à des aquariums, pourquoi le délateur Claude Grenier est seul dans



MARIO ROY

l'aquarium d'à côté; et pourquoi, l'instant d'après, l'un et l'autre n'y sont plus. Personne n'est jamais à sa place. Il est impossible de converser avec André Saint-Amour ou avec Guy Gelderbloom plus de 30 secondes d'affilée sans que la voix nasillard de l'antique intercom ne le réclame au téléphone.

Le bureau des Homicides-Vols qualifiés de la police de la CUM, local 222 à Bonsecours, ressemblerait à n'importe quel autre un peu vieillot de fonctionnaires, si ce n'était de l'espèce de désordre institutionnalisés qui y règne.

Les hommes du projet Echo se sont fait un coin là-dedans. Lorsque l'équipe a été formée, il y a un peu moins d'un an, Saint-Amour, Gelderbloom, Rousseau, Pierre Sangollo, André Kourie, André Savard et Louis Lavigne n'ont pas

eu à se taper un laborieux démenagement: tous oeuvraient déjà aux Homicides-Vols qualifiés.

Drôle de galère

Chacun avait cependant conscience de s'embarquer dans une drôle de galère. Par exemple, au début, il faut traiter Bernard Provençal un peu comme une bombe à retardement: on ne sait pas encore quels noms il va inscrire sur sa liste de brigands, quel qu'un de la Gendarmerie royale du Canada, peut-être, ou de la Sûreté du Québec, ou même... de la police de la CUM. «C'est la première question qu'on lui a posée: de nous indiquer si des policiers avaient collaboré avec le milieu, à quelque service qu'ils appartenaient... On était prêt à n'importe quoi. Au point où, au début, l'affaire Provençal était tenue secrète, même ici, à la CUM», affirme Gelderbloom. Le délateur a pointé du doigt un seul policier. De la Sûreté du Québec...

La suite est encore plus compliquée. A mesure que Provençal, puis Grenier et Jacques Doyon livrent la marchandise, il faut conserver son calme, vérifier le casse-tête morceau par morceau; partir du principe selon lequel tout cela est faux; jouer le rôle de l'avocat du diable. Un travail énorme de corroboration: il est nécessaire de remuer des tonnes de papiers, d'interroger des dizaines de personnes, et ce, précisément au moment où on de-

vient nerveux, méfiant, dans le milieu, pour ne pas dire carrément hostile.

Par dessus ces préoccupations, se greffent donc des impératifs de sécurité. «Mes anciens amis aimeraient ça me voir assez loin!», constate Provençal, qui ne se méprend sûrement pas à ce sujet. En fait, on parle d'un contrat de \$150,000 sur sa tête...

Et pour achever d'édifier ce problème à étages, s'impose l'auscultation permanente des états d'âme des trois protégés! «T'es chez vous et puis tu dors... Là, le téléphone sonne et ça en est un qui est sur la déprime, qui vient de témoigner et puis qui a vu les journaux. Là, il pense à ses enfants, à sa femme... Faut que tu te débrouilles pour le remonter», narre Sangollo. Car chacun a ses problèmes. S'il n'apprécie guère être détenu, Provençal déteste encore plus avoir à témoigner, situation éminemment délicate. Grenier s'en sortirait bien, lui qui occupe son temps en développant ses talents d'artiste-peintre, si ce n'était de son état physiologique, de ses membres mutilés qui le font parfois atrocement souffrir. Doyon, lui, se préoccupe beaucoup de ses trois enfants, de l'opinion qu'ils se font de lui, surtout qu'au procès Roy, il a dû lâcher un aveu particulièrement pénible, son fameux: «Pendant que Gauthier lui tenait les jambes, je l'ai étouffée avec un câble...»

Au cours de tous ces mois, les relations entre les délateurs et «leurs» enquêteurs ont évidemment évolué: pour les trois hommes reclus derrière les barreaux et vivant dans un contexte assez particulier, Sangollo et Gelderbloom sont devenus des personnages extrêmement importants. «Nous ne sommes quand même pas devenus des amis intimes!», précise Sangollo. «On demeure des policiers, et ça implique l'obligation de garder une certaine distance. Mais c'est sûr qu'on en est venu à travailler dans une atmosphère de détente et de confiance... Au point de vue humain, ce sont certainement des gens que j'aurais aimé connaître en d'autres circonstances», ajoute-t-il.

De ce rôle délicat de confident («de baby-sitters!», ironise l'un d'eux), Sangollo et Gelderbloom ont hérité jusqu'à maintenant, comme ils reçoivent, et subissent en même temps, toute la notoriété qu'entraîne ce spectaculaire branle-bas policier et judiciaire. Ce sont eux que l'on voit en cour; ce sont leurs noms que l'on imprime dans le journal. Une sorte de super-flics...

Chacun d'eux a effectivement derrière lui un passé impressionnant. Sangollo a 37 ans, 20 ans de police et 10 ans d'enquête criminelle. Il a appris à travailler avec Carlo Rossi, l'ex-patron du SWAT montréalais maintenant député au parlement d'Ottawa. Spécialis-

te en identité judiciaire et en scènes de crime, il a mené un certain nombre d'importantes enquêtes. Par exemple, en 1973, le vol de pièces historiques d'une valeur de \$5 millions à l'université Harvard, de Boston; l'affaire s'était déplacée vers Montréal, en même temps que les recueils d'une partie du butin. Gelderbloom a 46 ans, il est dans le métier depuis 1957 et aux homicides depuis 1971 après un stage aux vols qualifiés. A l'époque d'Expo 67, il est affecté à l'escouade spéciale de Dorval, où le travail concerne tout autant les stupéfiants que la surveillance des suspects (lire: terroristes) étrangers et la sécurité des visiteurs de marque.

Privilèges énormes?

Tous deux ont assisté avec anxiété aux débuts de leurs protégés devant les tribunaux; ils ont particulièrement tiqué lorsqu'a paru se dégager des contre-interrogatoires l'impression que Provençal, Grenier et Doyon profitaient, en contrepartie de leur collaboration, de privilèges énormes.

Les délateurs ont révélé que les policiers assuraient la sécurité de leur famille; que dans le cas de Grenier, par exemple, la police de la CUM assumait les coûts de logement (\$260 par mois) de ses quatre enfants. Les trois détenus admettent qu'ils jouissent de permissions spéciales pour se rendre, accompagnés d'anges gardiens, voir leurs proches; pour

aller au restaurant, parfois. A tous, on a promis que leurs déclarations ne se retourneraient pas contre eux; qu'éventuellement, on pourrait faciliter leur réinsertion sociale dans l'anonymat qui s'imposera alors («Sans avoir une confiance aveugle, je crois que les gars peuvent refaire leur vie», opine Sangollo).

On a parlé aussi du fameux téléviseur dans les cellules. «Le téléviseur... les détenus du super-maximum de Laval en ont un aussi! Et eux ont le droit de sortir prendre l'air au moins une heure par jour. Nos gars, ils peuvent même pas faire ça... D'ailleurs, les journaux l'ont assez dit: Parthenais, c'est la pire place pour un détenu», réplique Gelderbloom.

«Le problème, continue-t-il, c'est qu'il n'y a rien de prévu, ici, pour ce genre de situation. On ne possède pas de facilités de détention, par exemple, un endroit qui serait adapté aux besoins particuliers de sécurité, puis en même temps, qui serait pas trop inhumain pour ceux qui sont obligés d'y vivre pendant des mois... La loi ne prévoit pas non plus l'immunité, comme aux États-Unis, pour ceux qui renoncent à l'illégalité et qui choisissent de nous aider à retirer de dangereux criminels de la circulation... Faut pas se faire d'illusions: sans informateurs, on ne serait plus capables de faire de la police!...»

FIN

hypermarché

CENTRE 2000
3195, BOUL. ST-MARTIN OUEST
LAVAL 687-0220

SQUARE DÉCARIE
6855, CLANRANALD
AU SUD DE JEAN-TALON
MONTRÉAL 735-2755

**PRIX VALABLES JUSQU'AU
SAMEDI 6 FÉVRIER 1982**

Nous nous réservons le droit
de limiter les quantités
Pas de vente aux marchands

FRUITS ET LÉGUMES ÉPICERIE ÉPICERIE BOULANGERIE

TOMATES
DE LA FLORIDE
PRODUIT DES É.U.
CANADA NO. 1
GROSSEUR 6X7

1.74 le kg
79¢ la lb

HUILE VÉGÉTALE
BRAVO
CONT. PLASTIQUE DE 3L

2.99

YOGOURT
AUX FRUITS OU NATURE
CRESCENT
CONT. DE 175 g

3/1.00

PETITS PAINS
DE BLÉ ENTIER

12/99¢

ANANAS
DÔLE
PRODUIT DU
HONDURAS
GROSSEUR 12

1.28 pièce

PROIVRONS
VERTS DOUX
PRODUIT DU
MEXIQUE
CANADA NO. 1

1.72 le kg
78¢ la lb

COURGETTES
PRODUIT DU
MEXIQUE

1.74 le kg
79¢ la lb

EN HYPER SPÉCIAL

POULET
SURGELÉ
CHANTECLERC
CANADA CATÉGORIE "A"
1.36 kg à 1.81 kg
3 A 4 LB

2.18 le kg
99¢ la lb

SPÉCIAUX DE VIANDES

JAMON MIGNON
DÉOSSÉ
HYGRADE
2.39 la lb

5.27 le kg

PEPPERONI
EN TRANCHES
SWIFT
PQT DE 175 g

99¢

FRITURES DE
POISSON SURGELÉES
BLUE WATER
227 g - 8 MORCEAUX

99¢

POINTE DE
POITRINE DE BOEUF
FUMÉ À L'ANCIENNE
COORSH 2 SACHETS DE 75 g

2.19

CHARCUTERIE

BOLOGNE
EN MORCEAU
ORDINAIRE OU CIRÉ
HYGRADE

2.84 le kg
1.29 la lb

POULET
FARCI
J. MACHER

4.39 le kg
1.99 la lb

SALADE DE CHOU
OU DE POMMES
DE TERRE
COORSH

3.51 le kg
1.59 la lb

HAUT OU BAS DE
CUISSÉAU DE VEAU
FRAIS
AVEC OS

5.84 le kg
2.65 la lb

RÔTI OU TRANCHES
D'ÉPAULE
DE VEAU FRAIS

4.30 le kg
1.95 la lb

POISSONNERIE

SAUMON ROSE
DU PACIFIQUE
ENTIER SURGELÉ
1.3 kg à 2.26 kg 3 à 5 LB

3.95 le kg
1.79 la lb

FILET DE
MORUE FUMÉE

5.49 le kg
2.49 la lb

PETITS
PÉTONCLES
FRAIS

11.22 le kg
5.09 la lb

SURGELÉS

DINER À LA DINDE
SWANSON
BTE DE 312 g
(11 OZ)

1.49

DINER AU POULET
SWANSON
BTE DE 312 g
(11 OZ)

1.49

POIS VERTS
FRAZÉVALE
SAC DE 907 g

1.29

EAU MINÉRALE
GAZÉIFIÉE
MONTCLAIR
BOUT. DE 750 mL

2/1.00

JUS
DE POMMES
RÉGULIER OU BRUT
ROUGEMONT
BOUT. DE 1.36 LITRE

1.19

SAUMON SOCKEYE
ROUGE DU PACIFIQUE
CLOVER LEAF
BTE DE 200 g

1.99

SOUPE AUX
POIS OU AUX
LÉGUMES
HABITANT
BTE DE 796 mL

69¢

THON BLANC
ÉMIETTÉ
BYE THE SEA
BTE DE 184 g

1.49

TOMATES
AYLMER
DE CHOIX
BTE DE 796 mL

89¢

FROMAGERIE

FROMAGE
BRIE DE CORNEVILLE
CANADIEN

9.48 kg
4.29 la lb

FROMAGE EDAM
D'ALLEMAGNE
IMPORTÉ

6.28 kg
2.85 la lb

RONDELÉ AUX HERBES
PQT. DE
113 g
(4 OZ)

1.89

LES POMMES

Des pommes fermes et croquantes! Il est recommandé d'en manger une chaque jour. Elles ne vous donneront peut-être pas une santé à toute épreuve, mais elles contribueront certainement à vous assurer un régime équilibré. La pomme se compose principalement d'eau et contient des hydrates de carbone sous forme de sucre, d'amidon et de fibres. Elle contient également de petites quantités de vitamines et de minéraux. Les éléments que contient la pomme font de ce fruit un aliment qui convient aux régimes à basse teneur en calories et en sodium, en plus de faciliter les fonctions digestive et intestinale. Vous avez faim? Une pomme suffit à calmer les tiraillements d'estomac et de plus, un fruit moyen ne contient que 80 calories. La pomme convient parfaitement comme goûter entre les repas. Chaque bouchée prise dans une pomme est un coup de brosse à dents. En effet, le jus et la chair croquante de ce fruit nettoient les dents et stimulent les gencives.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec:
MADAME LUCILLE LOUBIER

SERVICE AUX CONSOMMATEURS
HYPERMARCHÉ
3195 boul. St-Martin Laval, Qué. H7T 1A3
252-7762

BOISSON
À SAVEUR
DE FRUIT
BESSEY'S
6 BOUT.
DE PLASTIQUE
DE 200 mL

89¢

MARGARINE MOLLE
100% HUILE
VÉGÉTALE
GOLDEN GIRL
BOL DE 907 g
(2 LB)

1.39

MOUCHOIRS
DE PAPIER
KLEENEX
2 ÉPAISSEURS
BTE DE 200

77¢

NOURRITURE
POUR CHATS
PAMPER
BTE DE
184 g

4/1.00

SEVEN-UP
CARTON DE
6 BOUT.
CONSIGNÉES
DE 750 mL
DÉPÔT EN SUS

2.69

MACEDOINE
DE LÉGUMES
IDÉAL
BTE DE
540 mL
(19 OZ LIQ.)

2/1.00

GELEE
EN POUVRE
JELL-O
SAVEURS
AU CHOIX
BTE DE
85 g

2/79¢

BISCUITS
TENDRES
AUX FRUITS
CHRISTIE
BTE DE
250 g

1.19

MAYONNAISE
KRAFT
POT DE
500 mL

1.19

BOULANGERIE

MACARONS
À LA NOIX
DE COCO

12/1.49

PALMIER

4/1.23

DEUX FOIS LICENCIÉ PAR LA GENERAL MOTORS

Bernard Lévesque se prépare aux coups durs

Bernard Lévesque a 31 ans, toute la vie devant lui et il n'entend pas la gâcher en se laissant abattre par sa seconde mise à pied par GM en quelques semaines. Il a fait sien la philosophie du «gros bon sens».

LISA BINSSE

«Je ne me sens pas coupable de cette situation-là. Je ne suis pas responsable. Il n'est pas question de me rendre malheureux. Je vis au jour le jour. Pourquoi j'hypothéquerais mon bonheur actuel? J'entends prendre le moment présent et en profiter au maximum.»

Grâce à l'exemple de sa mère, dont il se moquait un peu à l'époque mais qui le lui sert bien aujourd'hui, les coups durs dans la vie, M. Lévesque essaie de les prévoir et il se sent capable de les affronter. Ce travailleur de la compagnie General Motors de Boisbriand est sans emploi depuis lundi, un parmi quelque 1,750 employés mis à pied, victimes des taux d'intérêts galopants et d'un marché de l'automobile en désintégration.

Il convient aisément que l'idée d'être sans emploi pour une période indéfinie n'est certes pas réjouissante, surtout qu'il s'agit pour lui comme pour les autres

d'un deuxième licenciement en quelques semaines. Rappelons que ces travailleurs n'ont repris le travail qu'au début de l'année après un arrêt complet de six semaines à l'usine GM.

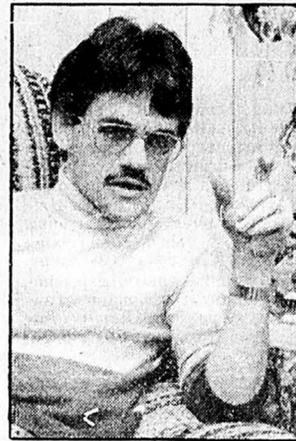
Mais, pour lui comme pour sa femme Céline et leurs trois enfants, cette première mise à pied a été «comme des vacances parce que j'étais préparé en conséquence». Cette fois-ci, les «vacances» vont être plus longues. GM ne prévoit pas de reprise avant l'été et tout dépendra de la situation économique et de l'état du marché.

«Aussi bien dire que c'est indéfini», constate M. Lévesque, qui se

refuse de broyer du noir pour autant. Mon budget est fait en conséquence et tant que je recevrai mon \$260 clair par semaine, je vais être correct. Après, on verra. J'ai tout fait pour garder mon bateau à flot.»

Travailleurs privilégiés

Il est peut-être bon de préciser ici que tous les travailleurs de cette multinationale ne vivent pas cette mise à pied d'une façon aussi positive. Financièrement, ils n'ont peut-être pas tous mené leur barque de la même façon. Et, pour certains, les prochains mois vont être très difficiles même s'ils



Bernard Lévesque

«Il va falloir faire quelque chose»

«On vient de creuser un peu notre tombe avec cette deuxième mise à pied de la compagnie General Motors. Même si les conséquences ne se feront pas sentir immédiatement, il est évident que pour la région ce n'est pas bon. Il va falloir faire quelque chose et se préparer pour des jours durs.»

LISA BINSSE

Nolan Filiatrault, le maire de Boisbriand où est située l'usine GM, le plus important employeur de la région, n'est pas optimiste. Cette mise à pied est un coup dur pour l'économie de la région du grand Sainte-Thérèse, où les emplois disponibles se font de plus en plus rares.

«Il faut conserver les emplois ici, et pour ce faire, nous allons créer une Société de développement économique pour la région (qui comprend sept municipalités)», de dire M. Filiatrault qui, avec plusieurs autres maires de la région et des environs, essaie de convaincre Ottawa de transférer les vols de l'aéroport de Dorval vers celui de Mirabel, le deuxième employeur en importance.

Les dernières statistiques du ministère du Travail font état d'environ 24,000 mises à pied au Québec depuis avril 1981. Par contre, il faut préciser que ce chiffre comprend trois variables: mises à pied temporaires, collectives et sous enquête. Un porte-parole du ministère affirme que, depuis avril le ministère a ouvert 468 dossiers d'avis de licenciements dont seulement 46 (10 p.c.) sont finalisés.

Coût énorme

Selon M. Filiatrault, ce licenciement massif dans sa région d'ici au mois d'août prochain (si elle devait durer aussi longtemps) coûtera environ \$10 millions en prestations d'assurance-chômage seulement. D'ailleurs, il ne se cache pas pour dire qu'il croit que le syndicat canadien des Travailleurs unis de l'automobile (TUA-FTQ), tout comme ses confrères américains, aurait pu accepter de mettre un peu d'eau dans son vin pour sauver des emplois.

Rappelons que les négociations intensives entreprises entre la

compagnie GM et les TUA américains portant sur des réductions possibles de salaire afin de donner un coup de main à cette industrie ont abouti à un échec la semaine dernière, et les prochaines négociations ne reprendront qu'en juillet prochain. Les conventions collectives sont en vigueur jusqu'en septembre.

Les syndicats canadiens s'opposent farouchement à toute réouverture des conventions collectives, disant que ce geste ne sauvera pas leurs emplois. Aux États-Unis, l'industrie de l'automobile accuse presque 250,000 mises à

pied, alors qu'au Canada on comptait quelque 4,500 licenciements permanents à compter du 1er février.

Les TUA canadiens voient une autre solution: un contenu canadien plus élevé pour les automobiles fabriquées au Canada qui n'ont actuellement, du moins celles produites à Boisbriand, que «20 p.c. au maximum» de pièces produites au pays. Ils souhaitent que le gouvernement canadien agisse en ce sens pour protéger son marché contre l'afflux de voitures de fabrication japonaise, tout comme le Congrès américain songe à le faire.

1872-1982

Simpsons a 110 ans.
C'est l'année entre
toutes pour faire de
meilleurs achats chez Simpsons

Battez le pavillon de l'élégance

Pour les «marins d'eau douce»... et les autres! Ce printemps, la mode nautique fait son entrée en grand chez Simpsons. «Embarquez» dès aujourd'hui! Tissu 100% polyester. Tailles 5 à 13.

\$54
A. ROBE À COL MATELOT. Taille élastique. Marine.

\$44
B. ROBE À ENCOLURE CARRÉE. Taille élastique, ceinture. Kaki ou marine.

\$68
C. ENSEMBLE 2 PIÈCES. Blouson avec col matelot et nouud. Jupe à plis. Blanc, garniture marine.

Rayon 307, robes pour dames. Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.

ERRATA

Veuillez prendre note des corrections suivantes dans le cahier «Achats fracassants Simpsons» encarté dans La Presse de samedi, 30 janvier 1982.

Page 10, articles 3 et 5. Les descriptions devaient être inversées. Dans la description 3, l'entête «Easy Curl» devrait être omise.

Page 22, article 10. Fer à repasser. La description devrait se lire: fer jet/vapeur/sec. Le prix ordinaire Simpsons devrait être 59.99 et le rabais 19.99. Modèle FL310 et non tel qu'indiqué.

Page 35, article 3. «Video Director» de «Zenith». La description devrait inclure: télécommande facultative, donc non incluse.

OTTAWA

Le protocole en prend pour son rhume

Absent de la plupart des conférences fédérales-provinciales depuis l'entente constitutionnelle, le gouvernement du Québec a fait un retour remarqué hier à la réunion des premiers ministres sur l'économie.

Le premier ministre, M. René Lévesque, est arrivé en retard, et son ministre Bernard Landry a, à toute fins utiles, volé la conférence de presse que projetait de donner le ministre des Finances, M. Allan MacEachen, et le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey, en fin de journée.

L'arrivée en retard de M. Lévesque n'était pas intentionnelle, mais elle a provoqué une petite escarmouche entre les délégations dès le début de la journée.

Le premier ministre du Québec a expliqué que l'entente intervenue entre les fonctionnaires responsables de la préparation de la conférence, prévoyait l'arrivée au Centre des conférences à 9:30 en prévision de l'ouverture officielle de la rencontre à 10:00.

Réplique

Comme s'ils avaient prévu le coup, les fonctionnaires fédéraux ont répliqué immédiatement en distribuant une copie d'un télex envoyée aux provinces le 21 janvier, et fixant le début de la conférence à 9:30.

Piqué au vif, le sous-ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Robert Normand, a rédigé une lettre à l'attention de M. Lévesque, expliquant que lors de leur réunion à ce sujet, les fonctionnaires s'étaient entendus sur 10:00 pour le début des travaux.

L'incident était anodin, mais il a insulté le premier ministre québécois parce que M. Trudeau avait commencé sans lui. Il a signalé en fin de journée que le premier ministre Trudeau était arrivé 10 minutes en retard après le lunch, et que cela n'avait fait sursauter personne.

Il a aussi noté que Radio-Canada s'était inquiété de son retard, mais n'avait passé aucun commentaire sur celui de M. Trudeau. «Tout de même, Radio-Canada... être québécois à ce point là» a lancé le premier ministre devant les caméras de la télévision en quittant la conférence en fin de journée.

Ce qui ne l'a pas empêché d'accorder une entrevue exclusi-

ve à l'émission «The Journal» de la CBC quelques minutes plus tard, au détriment de tous les autres médias et notamment des journalistes francophones, qui attendaient des commentaires de sa part.

Landry sur le siège de Bouey

Le ministre d'État au développement économique du Québec, M. Bernard Landry, a déclenché de son côté un tonnerre de protestation du côté fédéral en fin de journée en s'installant dans la salle réservée aux conférences de presse, juste au moment où le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey et le ministre des Finances, M. Allan MacEachen, y faisaient leur entrée pour rencontrer les journalistes.

Ottawa avait réservé la salle pour 17:00 et le Québec pour 17:30. Comme il était tout près de 19:00, M. Landry a appliqué la formule du «premier arrivé, premier servi».

Mis devant un fait accompli et probablement un peu blessé dans son amour-propre, M. MacEachen a tourné les talons et il a quitté la salle. Les adjoints des deux délégations, Louise Lafleur du fédéral et Robert Mackay du Québec se sont pris aux cheveux sans parvenir à s'entendre, ce qui a amené MM. MacEachen et Bouey à accorder une conférence de presse improvisée dans le hall d'entrée du Centre des conférences.

Point de mire

L'ouverture de la conférence des premiers ministres était télévisée, et les participants n'ont pas manqué l'occasion de passer leur message.

Le premier ministre du Québec n'a pas échappé à la règle en sortant deux grands tableaux en couleur juste sous le nez de MM. Marc Lalonde et Pierre Trudeau, pour leur expliquer les désavantages des propositions fédérales sur la question des accords fiscaux.

MM. Trudeau et Lalonde ont bien rigolé, se souvenant sans doute du bon vieux temps où René Lévesque occupait des fonctions moins «encombrantes» pour les tenants du fédéralisme, à titre d'animateur de l'émission Point de Mire à Radio-Canada.

GILBERT LAVOIE

L'INCENDIE DE LA CATHÉDRALE DE MONT-LAURIER

Triste anniversaire pour le curé Fortier

Le curé Jacques Fortier a vu brûler la magnifique cathédrale de Mont-Laurier le jour du premier anniversaire de son arrivée dans la municipalité.

MARTHA GAGNON

«C'était une bien triste fête! Le feu a tout détruit sur son passage, ne laissant intactes que les vieilles pierres. Nous évaluons les pertes à environ \$5 millions. Il ne reste plus rien. Les pompiers ont sauvé quelques vases sacrés et les saintes espèces», a expliqué à LA PRESSE le curé Fortier.

C'est le 23 février 1919 que la première messe était célébrée dans la cathédrale. Le journal *Le Devoir* écrivait à l'époque que Mgr Xavier Brunet qui était l'évêque du diocèse avait réussi en faisant appel à ses ouailles à récolter en l'espace de huit jours l'importante somme de \$8,200 pour le financement de la cathédrale. Un contrat en date du 12 octobre 1917 indique que le coût global de la construction s'élevait à \$67,000.

Quelques années plus tard, en 1924, un nouvel évêque, Mgr Joseph-Eugène Limoges, décidait d'embellir le temple de

Dieu. Il commandait à un peintre italien des tableaux à l'huile représentant le chemin de la croix, des vitraux de Grenoble et retenait les services d'un groupe d'artisans (Caron & Frères de Mont-Laurier) qui se mirent à sculpter le bois de chêne rouge pour en faire des pièces remarquables: une chaire suspendue, un autel impressionnant, un siège épiscopal, etc. La cathédrale avait une superficie de 15,840 pi².

Selon le curé Fortier, les coûts du chauffage étaient devenus très élevés. La fabrique prévoyait dépenser environ \$18,000 cette année pour les 65,000 litres d'huile qui étaient nécessaires pour chauffer la cathédrale. Pour l'instant, il n'y a aucun projet de reconstruction dans l'air. L'évêque du diocèse, Mgr Jean Gratton, qui est resté jusqu'à la fin sur les lieux de l'incendie, ne connaît pas encore les desirs de la population.

«L'église était assurée mais dans un cas de ce genre, les pertes sont toujours inestimables. Les citoyens m'ont laissé entendre qu'ils étaient prêts à m'aider. Nous verrons ce qu'il faut faire», a déclaré le curé Fortier. Quant à la cause de l'incendie, elle est encore inconnue.



Le clocher de la cathédrale de Mont-Laurier s'effondre dans un tourbillon de flammes. Laserphoto PC

DEUX ANS AVANT LES ÉLECTIONS

Un rapport interne du gérant sème la bisbille à Mascouche

«Gérard Roberge a fait son travail comme un vrai gérant doit le faire. Henri Krynski en a contre la Ville parce qu'il est présentement en procédures d'expropriation et qu'il a été défait comme candidat à un poste de conseiller aux dernières élections municipales», affirmait le maire Gilles Forest de Mascouche.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

M. Forest a signalé que le conseil municipal se réunissait à huis clos en soirée (hier) pour étudier la réplique à donner aux accusations portées lors de l'assemblée du conseil lundi par M. Krynski. Ce citoyen a expliqué que dans un document interne le gérant Roberge suggérait au conseil municipal d'augmenter les taxes cette année pour ne pas avoir de majoration l'an prochain, année des élections municipales à Mascouche.

Le maire Forest n'a pas nié l'existence de tel document, tout en affirmant qu'il était normal pour un haut fonctionnaire, fédéral, provincial ou municipal de faire des rapports semblables. «Le gérant nous a mis en garde, il nous a dit de faire attention pour ne pas nous retrouver avec un trop grand déficit et être ainsi obligé d'augmenter les taxes indûment. Nous avons coupé le plus possible, on a même laissé tomber les festivités de la Saint-Jean pour épargner \$25,000 environ. Nous avons augmenté les taxes de 1982 comme il fallait le faire pour faire face à nos obligations».

Sans pouvoir l'affirmer officiellement, le maire Forest a émis

l'hypothèse que c'est un conseiller municipal qui a remis le rapport interne à M. Krynski. «Seulement le conseil municipal, le gérant, le greffier et le secrétaire étaient au courant de l'existence de ce document», précise-t-il.

«Laisser courir»

Le maire a ajouté que le 21 janvier, il avait reçu une lettre du procureur de la ville dans le dossier d'expropriation et que l'avocat mentionnait que le «groupe Krynski» avait l'intention de demander des enquêtes publiques sur deux dossiers municipaux s'il n'avait pas gain de cause.

Joint au téléphone, M. Krynski a déclaré que plusieurs personnes l'avaient contacté hier pour offrir leur aide et lui suggérer de demander une enquête publique.

«Pour le moment, dit-il, je laisse courir les événements. J'attends la réplique du conseil municipal. Je me donne 24 heures. S'il y a des gens qui veulent faire des choses, c'est à eux de décider.»

Cette affaire risque de faire beaucoup de bruit: plusieurs personnes présentes dans la salle ont réclamé la démission du gérant et du maire; deux conseillers ont refusé d'appuyer une motion de confiance présentée par le maire à l'endroit du gérant et ils ont demandé l'avis du ministre des Affaires municipales.

Pour la deuxième fois en six mois, la population aura les yeux rivés sur Mascouche. En septembre, une affaire d'indécence qui aurait impliqué des policiers municipaux de cette ville et des danseuses a fait la manchette des journaux, et, aujourd'hui, c'est au tour du gérant et des édiles de faire parler d'eux.

1872-1982

Simpsons a 110 ans. C'est l'année entre toutes pour faire de meilleurs achats chez Simpsons



Prix Simpsons

\$2,588

MANTEAUX DE VISON CANADIEN. Un retour au vison... une tradition luxueuse! La coupe, la texture et le style d'un classique! Seulement un modèle de notre imposante collection est représenté. Chaque manteau est méticuleusement travaillé par des artisans canadiens réputés! Pastel, buff ou d'élevage.

Prix Simpsons

\$748 à \$1,988

MANTEAUX ET JAQUETTES FOURRURE LONG POIL. Le froid ne vous fera pas peur si vous vous emmitouffez dans un manteau de fourrure long poil! Notre collection comprend: manteaux en rat musqué naturel ou teint, avec ou sans garniture; chat sauvage naturel, castor naturel long poil; manteaux et jaquettes en renard bleu; jaquettes en chat sauvage et en loup. Tous les modèles et fourrures non offerts dans tous les magasins.

Rayon 311, fourrures Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.

Plan mise de côté Simpsons

Il suffit d'un dépôt de 10% au moment de l'achat et nous garderons votre manteau jusqu'à l'automne. Vous pourrez alors payer le solde comptant ou le porter à votre compte Simpsons.



Pensez à Simpsons pour votre nouvelle fourrure!

Simpsons MD

CLINIQUE MÉDICALE

Doctor's Replacement Medical Service

Depuis 1972

6555, CÔTE-DES-NEIGES, SUITE 390

Médecine familiale, Gynécologie, Médecine générale

Médecine interne, Oto-rhino-laryngologiste

HEURES D'OUVERTURE:

Lundi à vendredi (les congés inclus) 9h à 21h

Samedi 10h à 17h

Dimanche 10h à 14h

MÉDECINE FAMILIALE - SERVICE D'URGENCE DE 24h

Tél.: 731-1186

PROBLÈME

avec

L'ALCOOL?

Si vous voulez être aidé,

appelez tout de suite à

l'Auberge du nouveau

POINT DE VUE.

652-3981

Conseillers, thérapie, confort, paix et bon air.

QUATRE SESSIONS D'EXPERTISES ET D'ÉVALUATIONS

Les 3, 4, 5 et 6 février

De 10h00 a.m. à 6h00 p.m. — vendredi soir jusqu'à 9h00 p.m.

CINQ EXPERTS À VOTRE DISPOSITION POUR ÉVALUER bijoux, tableaux, argenterie, antiquités, porcelaine, bronzes, timbres, monnaies, objets d'art, etc.

POUR

ASSURANCES/VENTE IMMÉDIATE/ENCAN

charge de \$5 par objet remboursable si l'objet nous est confié pour encan par catalogue (charge additionnelle pour certificats)

PROCHAIN ENCAN — Les 9, 10, 11 et 13 mars

tableaux, antiquités, bijoux, porcelaine, argenterie, etc.

Exposition — du 5 au 8 mars inclusivement

Visites à domicile sur rendez-vous — tél.: 731-4312

Les TRESORS D'ART PINNEY'S

146, rue Bates (coin Vimy) chambre 303, Ville Mont-Royal, tél.: (514) 731-4312

Stationnement gratuit à l'arrière

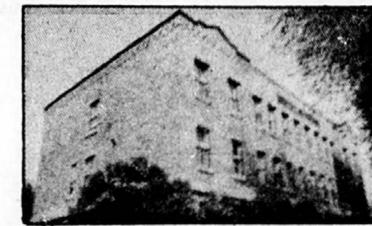
COLLÈGE FRANÇAIS

185 ouest, rue Fairmount, Montréal

- reconnu d'intérêt public
- membre de l'A.I.E.S. et de l'A.C.Q.
- mixte avec programmes et examens du ministère.

PENSIONNAT

Au primaire: à Longueuil (270 places) et au secondaire à Montréal (160 places)



ANNEXE NORD

EXAMEN D'ENTRÉE EN SECONDAIRE 1

Le samedi 6 février 82 de 9h30 à 12h.

Communiquer avec le secrétariat ou se présenter avec le Bulletin.

185 ouest, rue Fairmount

Tel.: 272-0754 — 1455 — 3848

Autres inscriptions:

- **PRIMAIRE** 1re à 6e année (Longueuil, Montréal ou Cartierville)
- **SECONDAIRE** II, III, IV, V (Sur présentation du bulletin)
- **COLLEGIAT II et III** Sessions Hiver (sept. 82)
- Préparation au DEC (Diplôme d'Études Collégiales)
- Cours préparant aux structures d'accueil universitaires
- Sciences de la santé
- Sciences pures et appliquées
- Sciences de l'administration
- Sciences humaines
- Lettres — Langues

À TITRE D'INFORMATION

- Le Collège Français reçoit une majorité d'élèves canadiens-français.
- Les programmes d'études et les examens sont ceux de la province de Québec.
- Le Collège Français est un des rares collèges privés où les cours sont décloisonnés avec promotion par matière.
- Le Collège Français assure, avec ses autobus scolaires, le transport à des prix très abordables.

TRAJET DES AUTOBUS SCOLAIRES:

• Saint-Hilaire, Beloeil, Saint-Basile, Saint-Hubert, Montréal rue Fairmount • Sainte-Julie, Saint-Bruno, Longueuil, Montréal rue Fairmount • Brossard, Lafayette, Greenfield Park, Montréal rue Fairmount • Préville, Saint-Lambert, Lemoyne, Montréal rue Fairmount • Sainte-Thérèse-en-Haut, Lorraine, Vimont, Bois-des-Filons • Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Eustache, Sainte-Dorothée, Ville de Laval, Saint-Vincent-de-Paul • Pierrefonds, Roxboro, Dollard-des-Ormeaux, Montréal.

Pour renseignements, inscriptions et prospectus:

272-0754 272-1455 272-3848 274-9401



Les juges délibèrent sur l'acceptabilité de 3 documents

Sept juges de la Cour suprême du Canada ont entendu hier les représentations des avocats dans l'affaire du physicien italien Franco Piperno. Le banc était constitué du juge en chef Bora Laskin et des juges Ronald Martland, Roland Ritchie, Willard Zébedé Estey, William Rogers McIntyre, Julien Chouinard et Antonio Lamer. Ils ont pris l'affaire en délibéré. Ils ont à décider si trois documents, représentant des témoignages non assermen-

tés, comme l'exige la loi canadienne, peuvent être déposés en preuve dans l'enquête en extradition présidée par le juge Jean-Guy Boillard, de la Cour supérieure, à laquelle Franco Piperno fait face à Montréal.

Le gouvernement italien, représenté par Me Joseph Nuss, réclame l'extradition du professeur Piperno, qu'il relie à des activités terroristes en Italie. Les témoignages non assermentés avaient été rejetés par le juge Boillard, et

cette décision avait été maintenue par le juge George Addy, de la Cour fédérale.

Si on tient compte des mandats d'arrêt signés par le juge Claire Barette-Joncas et le juge Jacques Ducros, du mandat d'incarcération signé par le juge Mathieu, de la demande de mandamus présentée par Me Nuss en Cour d'appel fédérale devant les juges Ryan, Pratt et Ledain, et de l'habéas corpus accordé par le juge James Hugessen, les sept juges de la

Cour suprême du Canada portent à quinze le nombre des magistrats devant lesquels le cas de M. Piperno a été présenté depuis sa première arrestation au début de septembre dernier, ce qui n'est pas si mal, en cinq mois.

M. Piperno est défendu par Me Michel Denis, et Me Pierre Poupard, de l'Aide juridique. Les représentations de la défense et de la demande, hier, en Cour suprême, ont duré de 10 heures 30 à 12 heures 45.

1872-1982

rabais 1/3! ensembles matelas et sommiers «Supremacy» de Simpsons



Un des meilleurs achats «110» de Simpsons: meilleure occasion, meilleure qualité, meilleur prix.

Un rabais aussi impressionnant que la qualité! Vous trouverez dans ces matelas et sommiers «Supremacy» de Simpsons toutes les caractéristiques que vous recherchez: recouvrement des plus nouveaux, isolant vous procurant confort et bon support et... choix de 4 modèles!

1. «LUXURY TOP». 512 ressorts lovés calibre 14. Bordures pré-fabriquées. Surface polyester piquée à couche de mousse très moelleuse. Sommier 81 ressorts lovés.

Ens. jumeau (\$425) **283³¹**

Ens. double (\$475) **316⁶⁴**

Ens. Queen (\$525) **349⁹⁷**

2. FERME. 312 ressorts lovés calibre 13, bordures pré-fabriquées et poignées en corde. Coussinet sisal des 2 côtés. Surface piquée à une couche de feutre blanc.

Sommier assorti avec 72 ressorts lovés.

Ens. jumeau (\$335) **219⁹⁹**

Ens. double (\$385) **256⁶⁴**

Ens. Queen (\$435) **289⁹⁷**

3. TRÈS FERME. 405 ressorts lovés calibre 14. Bordures pré-fabriquées et poignées en corde. Surface polyester piquée au coussinage mousse. Sommier 81 ressorts lovés.

Ens. jumeau (\$365) **243³¹**

Ens. double (\$415) **276⁶⁴**

Ens. Queen (\$465) **309⁹⁷**

4. EXTRA FERME. 512 ressorts lovés calibre 14. Bordures pré-fabriquées et poignées en corde. Surface polyester piquée au coussinage mousse. Sommier 81 ressorts lovés.

Ens. jumeau (\$395) **263³¹**

Ens. double (\$445) **296⁶⁴**

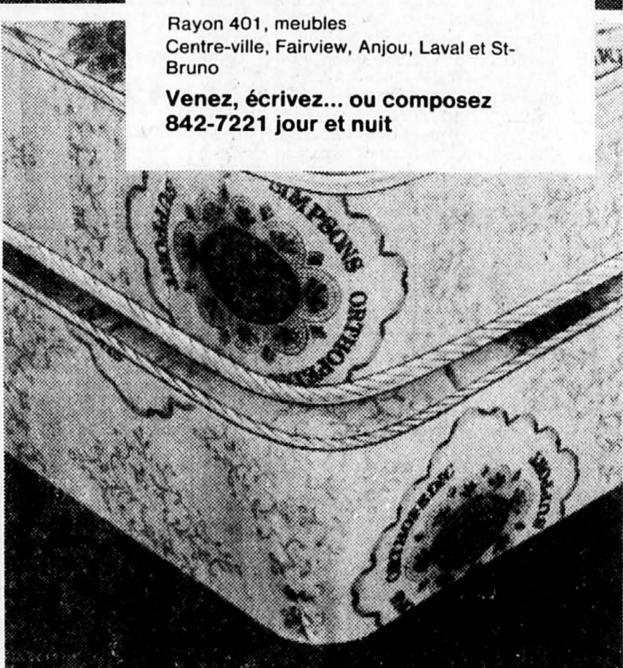
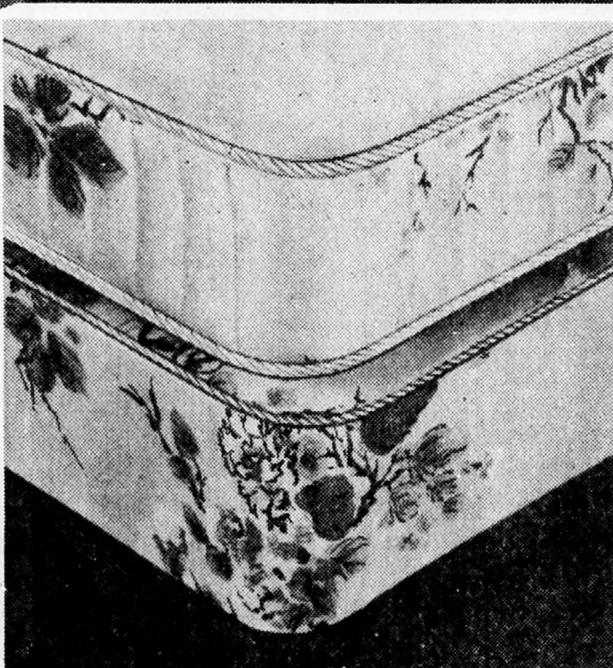
Ens. Queen (\$495) **329⁹⁷**

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons

En vente jusqu'au samedi 13 février 1982.

Rayon 401, meubles
Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Venez, écrivez... ou composez
842-7221 jour et nuit



«Achats fracassants».

Maintenant en plein essor. Commandez dès maintenant. Composez 842-7221 jour et nuit.



Venez, écrivez... ou composez 842-7221
Commandes téléphoniques 24 heures par jour.
Livraison sans frais dans la zone normale de Simpsons.

Heures d'ouverture: Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno: du lundi au mercredi 9h30 à 18h; jeudi et vendredi 9h30 à 21h; samedi 9h à 17h. Centre d'aubaines au 4895 Hickmore, Ville St-Laurent: du lundi au mercredi 9h30 à 17h30; jeudi et vendredi 9h30 à 21h; samedi 8h30 à 16h30.

Simpsons^{MD}

